

GUIDE ^{DU} PORTEUR ^{DE} PROJETS TOURISTIQUES EN SUD VENDÉE



p. 6
DIFFÉRENTES
AIDES



p. 28
INSTITUTIONS ET
ORGANISMES DIVERS



p. 48
CLASSEMENTS
ET LABELS

p. 56
TAXE DE SÉJOUR

p. 58
DIFFÉRENTES MARQUES ET
DÉMARCHES MARKETING

p. 64
RÉGLEMENTATION ET
INFORMATIONS DIVERSES

p. 69
QUELQUES DONNÉES
TOURISTIQUES

Les Offices de Tourisme

Office de Tourisme de La Tranche-sur-Mer
Rue Jules Ferry
85360 LA TRANCHE-SUR-MER
contact@latranchesurmer-tourisme.fr
Tél. 02 51 30 33 96
www.latranchesurmer-tourisme.fr

Office de Tourisme Sud Vendée Littoral
Tél. 02 51 56 37 37
info@sudvendeelittoral.com
www.sudvendeelittoral.com

Bureau de Chaillé-les-Marais
7 rue de la Coupe du Rocher
85420 MAILLEZAIS
Tél. 02 51 87 23 01
info@maraispoitevin-vendee.com
www.maraispoitevin-vendee.com

Bureau de La Faute-sur-Mer
Rond-Point Fleuri
85460 LA FAUTE-SUR-MER

Bureau de L'Aiguillon-sur-Mer
Avenue Amiral Courbet
85460 L'AIGUILLON-SUR-MER

Bureau de Luçon
Place Edouard Herriot
85400 LUÇON

Bureau de Mareuil-sur-Lay-Dissais
36 rue Hervé de Mareuil
85320 MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS

Bureau de Sainte-Hermine
35 route de Nantes
85210 SAINTE-HERMINE

Bureau de Saint-Michel-en-l'Herm
5 place de l'Abbaye
85580 SAINT-MICHEL-EN-L'HERM

Point I nature de Saint-Denis-du-Payré
Pôle des espaces naturels
85580 SAINT-DENIS-DU-PAYRÉ

Office de Tourisme Vendée Marais Poitevin
Rue du Docteur Daroux
85420 MAILLEZAIS
Tél. 02 51 87 23 01
info@maraispoitevin-vendee.com
www.maraispoitevin-vendee.com

Office de Tourisme du Pays de La Châtaigneraie
1 place des Halles
85120 LA CHÂTAIGNERAIE
Tél. 02 51 52 62 37
info@tourisme-payschataigneraie.fr
www.tourisme-payschataigneraie.fr



Office de Tourisme Pays de Fontenay-Vendée
Place de Verdun
85200 FONTENAY-LE-COMTE
Tél. 02 51 69 44 99
tourisme@fontenayvendee.fr
www.fontenayvendee-tourisme.com

Bureau de Foussais-Payré
(Ouvert de juillet à août)
1 rue Mélusine
85240 FOUSSAIS-PAYRÉ

Bureau de Mervent
(Ouvert de juillet à août)
Mairie
2 chemin des Douves
85200 MERVENT

Bureau de Vouvant
(Ouvert d'avril à la Toussaint)
Place du Bail
85120 VOUVANT

SE REPÉRER

La carte du Sud Vendée

Sud Vendée

Vendée 85



16 rue de l'Innovation
85200
FONTENAY-LE-COMTE
www.fontenayvendee.fr
02 28 13 07 07

Sud Vendée Littoral
107 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
85400 LUÇON
www.cc-sudvendeelittoral.fr
02 51 97 64 64



25 rue de la Gare - Oulmes
85420 RIVES-D'AUTISE
www.cc-vs-a.com
02 51 50 48 80

Pays de la Châtaigneraie
Les Sources de la Vendée
85120 LA TARDIERE
www.pays-chataigneraie.fr
02 51 69 61 43

Sommaire

Les différentes aidesp.6

Européennes (Leader)
Nationales (Fisac/ Fonds Tourisme Durable / BPIFrance)
Régionales (Dispositif d'accompagnement et aides financières) et locales

Les institutions et organismes divers p.28

Solutions &co Pays de la Loire
Vendée Expansion et Vendée Tourisme
Chambre de Commerce et d'Industrie
Chambre d'Agriculture
Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Initiative Vendée Terres et Littoral
France Active Pays de la Loire
Adie
CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
Fondation du Patrimoine
Parc naturel régional du Marais poitevin
Les Communautés de Communes du Sud Vendée
Sud Vendée Tourisme
Les Offices de Tourisme du Sud Vendée

Les hébergements touristiques : classement et labels p.48

Les meublés touristiques et leur classement
Le classement des campings, hôtels, villages vacances et résidences de tourisme
Les labels des hébergements touristiques

La taxe de séjour p.56

Les différentes marques ou démarches marketing p.58

Qualité Tourisme©
Tourisme et handicap©
Accueil Vélo©
Vogue & Vague©
Valeurs Parc Naturel Régional©

Réglementations et informations diverses p.64

Obligation d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP)
Règles de sécurité d'un ERP
Règles d'urbanisme liées au tourisme
Le RGPD

Quelques données touristiques p.69

PRÉAMBULE

Ce guide est destiné aux porteurs de projets touristiques en quête d'un premier niveau d'informations et de contacts utiles pour la réalisation et le financement de leur projet.

Ce document n'est pas contractuel. Les informations données ne sont pas exhaustives. Il sera mis à jour au gré des informations transmises par les structures et collectivités identifiées dans ce guide et que nous remercions pour leur soutien et leur implication dans la réalisation de ce support.

Ce guide est à l'initiative de Sud Vendée Tourisme et a été réalisé par la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise dans le cadre de la mutualisation de projets touristiques.

Ce document fait l'objet d'une mise à jour régulière,
retrouvez-le en téléchargement sur le site web

www.svtpro.fr

Sur la version en ligne, vous pourrez profiter des liens
web cliquables permettant l'accès à des contenus plus
approfondis sur des sites ressources.

Pour toute mise à jour de ce guide, veuillez contacter :

Isabelle JÉNOT

Chargée de mission Développement touristique
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE SÈVRE AUTISE

Tél. 02 51 50 77 78

E-mail : tourisme@cc-vs-a.com

Les différentes Aides

Européennesp.7
(LEADER)

Nationalesp.10
(FISAC/ FONDS TOURISME DURABLE / BPIFRANCE)

Régionales et localesp.15
(DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT ET AIDES FINANCIÈRES)

Programme européen LEADER En Sud Vendée

2014 - 2021

Mise à jour : Septembre 2020



LEADER (Liaison Entre Actions de Développement et de l'Economie Rurale) est un programme de développement rural visant à **soutenir et financer** des projets concrets et innovants, et répondant à des stratégies de développement définies dans les territoires ruraux français.



Sa source de financement est le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).

LEADER s'adresse à **tous les acteurs publics ou privés du territoire** : entreprises, artisans, commerçants, associations, collectivités locales.

Une aide LEADER ne peut être accordée à un projet **privé qu'en contrepartie** d'une autre subvention publique (Etat, Région, Département, communauté de communes, commune...). En effet, le cofinancement LEADER est calculé sur la base des aides publiques obtenues sur le projet. Et il faut un minimum de 20% d'autofinancement.

Dans le cas de projets portés par une entité publique, l'autofinancement peut être considéré comme contribution publique et appeler le FEADER. Il faut un minimum de 20% d'autofinancement.

Dans le Sud Vendée, 2 programmes LEADER sont gérés par le Syndicat Mixte Fontenay Sud-Vendée Développement et par la Communauté de communes Sud Vendée Littoral.

SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Sud Vendée Littoral

La Communauté de communes Sud Vendée Littoral a établi une stratégie de développement et un programme d'actions pouvant être financées. Il soutient notamment des projets visant le **développement de l'attractivité touristique en créant de nouveaux produits et en améliorant la structure de l'offre** (Fiche Action 4).



Pour connaître les modalités de cette action et les disponibilités financières, contactez la Communauté de communes Sud Vendée Littoral.

CONTACT Communauté de Communes Sud Vendée Littoral

Christine GAIN-TURPIN

Chargée de mission Politiques Contractuelles et Conseil de développement

Communauté de Communes Sud Vendée Littoral

107 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 85400 Luçon

Tél. 06 69 12 23 74 / 02 51 97 31 59 - Email : c.gain-turpin@sudvendeelittoral.fr

SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES Pays de Fontenay-Vendée, Vendée Sèvre Autise et Pays de la Châtaigneraie

Le Syndicat Mixte Fontenay Sud-Vendée Développement a établi une stratégie de développement et un programme d'actions pouvant être financées. Il soutient des projets de développement local : marketing territorial, mobilité, maintien de commerces, promotion touristique...



Une instance, appelée Groupe d'Action Locale (GAL), constituée d'acteurs locaux publics et privés sélectionne **et valide les projets en cohérence avec la stratégie de ce territoire, décliné en fiches actions :**

DÉTAILS DES FICHES 3 et 4 CI-DESSOUS

- FICHE ACTION 1** La structuration d'un réseau local d'acteurs par la création et l'animation d'une maison de l'économie
- FICHE ACTION 2** La valorisation de pôles d'innovation emblématiques : transformation agro-alimentaire, automobile, aéronautique/ mécanique de précision
- FICHE ACTION 3** **La promotion des circuits courts alimentaires**
- FICHE ACTION 4** **Développement d'une offre d'animation touristique et culturelle locale valorisant l'itinérance, le patrimoine et l'insolite**
- FICHE ACTION 5** Valorisation du cadre de vie par le maintien d'un réseau de commerces de proximité en cœur de bourg et centre-ville
- FICHE ACTION 6** un projet de mobilité : favoriser l'accès à l'emploi, aux services des populations les plus fragiles

FICHE-ACTION 3 : LA PROMOTION DES CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS (PARTIELS) :

Faire connaître l'offre de produits du territoire du GAL et leur mode de commercialisation auprès des consommateurs locaux et des touristes.

EXEMPLE D'OPÉRATIONS ÉLIGIBLES AUX FINANCEMENTS LEADER :

- Actions collectives de sensibilisation auprès des consommateurs, des touristes
- Actions de promotions collectives des producteurs locaux (rayon 40 km au-delà du périmètre du GAL)
- Organisation (émergence et mise en œuvre) de marchés de producteurs locaux, occasionnels ou permanents et investissement matériels liés (rayon 40 km au-delà du périmètre du GAL).

INTERVENTION FINANCIÈRE :

ETUDES / PARTICIPATION À DES SALONS/ ACTION DE COMMUNICATION :

Taux maximum d'intervention du FEADER/LEADER : 80% de la dépense éligible, montant plafonné à 15 000€ maximum de subvention Leader.

SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTIELS

L'événement devra démontrer sa capacité à faire venir un public national / européen sur le territoire.

L'événementiel devra être une première pour le territoire. Leader n'interviendra qu'une seule fois.

Les dépenses éligibles peuvent être de l'animation, de la communication, de la sécurité et des investissements nécessaires à la mise en œuvre de la manifestation.

Taux maximum d'intervention du FEADER/LEADER : 30% de la dépense éligible, montant plafonné à 30 000€ maximum de subvention Leader.

AMÉNAGEMENT D'ESPACE PUBLIC

Taux maximum d'intervention du FEADER/LEADER : 50% de la dépense éligible, montant plafonné à 20 000€ maximum de subvention Leader.



FICHE-ACTION 4 : DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE D'ANIMATION TOURISTIQUE ET CULTURELLE LOCALE VALORISANT L'ITINÉRANCE, LE PATRIMOINE ET L'INSOLITE

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- **Renforcer la promotion du territoire** en mettant en avant la diversité et la complémentarité de son patrimoine naturel et culturel et sa proximité des sites touristiques (emblématiques) du littoral/départementaux (Puy du Fou).
- **Encourager la création d'événementiels** ponctuels visant à faire venir un public national, voire international.
- **Développer et structurer l'offre de circuits itinérants** interconnectés multimodaux locaux reliés à des réseaux nationaux.
- **Encourager les hébergeurs, restaurateurs et commerçants** à inscrire leur offre dans le cadre d'une stratégie commune de promotion du territoire ciblée notamment axée sur l'itinérance et de l'insolite.
- **Développer une offre d'animation touristique**, culturelle innovante construite sur la thématique de l'itinérance et de l'insolite en Sud Vendée.
- **Favoriser le maintien de l'attractivité** des sites patrimoniaux culturels.
- **Développer l'offre culturelle et sportive.**
- **Investissement scénographique des musées** uniquement d'intérêt communautaire, de rayonnement départemental.

INTERVENTION FINANCIÈRE :

ETUDES/ ACTION DE COMMUNICATION/ ANIMATION :
Taux maximum d'intervention du FEADER/LEADER : 80% de la dépense éligible, montant plafonné à 15 000 € maximum de subvention Leader.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES
Taux maximum d'intervention du FEADER/LEADER : 20% de la dépense éligible, montant plafonné à 20 000 € maximum de subvention Leader.

INTERVENTION SUR LES CIRCUITS DE RANDONNÉES :
1 circuit par commune
Démonstration d'un intérêt patrimonial
Taux maximum d'intervention du FEADER/LEADER : 80% de la dépense éligible, montant plafonné à 20 000 € maximum de subvention Leader.

INVESTISSEMENT SCÉNOGRAPHIQUE DES MUSÉES UNIQUEMENT D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE, DE RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL.
Taux maximum d'intervention du FEADER/LEADER : 30% de la dépense éligible, montant plafonné à 15 000 € maximum de subvention Leader.

SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTIELS SPORTIFS / CULTURELS
L'événement devra démontrer sa capacité à faire venir un public national / européen sur le territoire. L'événementiel devra être une première pour le territoire. Leader n'interviendra qu'une seule fois. Les dépenses éligibles peuvent être de l'animation, de la communication, de la sécurité et des investissements nécessaires à la mise en œuvre de la manifestation.
Taux maximum d'intervention du FEADER/ LEADER : 30% de la dépense éligible, montant plafonné à 30 000 € maximum de subvention Leader.

RETROUVEZ TOUTES LES FICHES ACTIONS DÉTAILLÉES SUR LE SITE

www.sm-fsvd.org RUBRIQUE «FONDS EUROPÉENS».

www.sm-fsvd.org/wp-content/uploads/2018/05/A6_Plan_Action_GAL_Sud_Vende%CC%81e_Vdef.pdf

CONTACT

pour les Communautés de communes Pays de Fontenay-Vendée
Vendée Sèvre Autise et Pays de la Châtaigneraie

SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD-VENDEE DÉVELOPPEMENT

Maison de l'Entreprise et du Territoire
16 rue de l'Innovation - 85200 Fontenay-le-Comte
Tél. 02 51 50 31 74 - Email : leader@sm-fsvd.org

Fond national Le FISAC

FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT
ET LES COMMERCE EN SUD-EST VENDEE

Mise à jour : Octobre 2021

En Sud Vendée, le FISAC est déployé sur les Communautés de Communes de **Vendée Sèvre Autise et du Pays de Fontenay-Vendée**. Le FISAC est un dispositif initié par l'Etat qui vise à favoriser le maintien, la modernisation, l'adaptation et la transmission de votre entreprise en soutenant financièrement vos projets d'investissement.

POUR QUI ?

Les commerçants, les artisans et les prestataires de services dont le siège social (ou le lieu de réalisation) est situé dans le territoire du Sud Vendée.

Sont notamment ÉLIGIBLES : Les cafés et les restaurants ouverts toute l'année.

SOUS QUELLES CONDITIONS ?

- TPE inscrite au Registre du commerce et des sociétés ou au Répertoire des métiers,
- Ayant un effectif inférieur à 10 salariés (y compris ceux en contrat d'apprentissage),
- Réalisant moins d'1 million d'euros de chiffre d'affaires annuel HT et dont la surface de vente est inférieure à 400 m²,
- Justifiant d'une année d'activité et en situation économique et financière saine.

POUR QUELLES DÉPENSES ?

Sont éligibles tout type de travaux ou acquisition de certains matériels et équipements contribuant à l'amélioration du service aux clients :

- Modernisation des locaux d'activité (vitrine et façades incluses),
- Acquisition de matériel professionnel neuf,

- Aménagements destinés à faciliter l'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite,
- Travaux de mise aux normes sanitaires, sécuritaires et/ou environnementales,
- Acquisition et aménagement de véhicules neufs de type utilitaire,
- Développement numérique – Acquisition de matériel neuf.

POUR QUELS MONTANTS ?

Subvention de 20 à 30 % des dépenses éligibles.
Enveloppe de dépenses éligibles : 10 000 € HT (plancher) à 75 000 € HT (plafond).

NB : Les dépenses ne doivent pas être engagées avant le dépôt du dossier.

CONTACT

Communautés de communes de Vendée Sèvre Autise et du Pays de Fontenay-Vendée

Jean-Philippe KADJOMOU
Développeur économique

Maison de l'Entreprise et du Territoire
16 rue de l'Innovation
85200 Fontenay-le-Comte

Tél. 02 28 13 07 11 / 06 76 47 68 32

Email : dev.eco@entreprendre-sudvendee.fr
www.entreprendre-sudvendee.fr/commerce-artisanat/



Fonds Tourisme Durable

UNE SUBVENTION POUR DES INVESTISSEMENTS ÉCO-RESPONSABLES

Mise à jour : Octobre 2021

Dans le cadre du dispositif national France Relance, l'Etat et l'ADEME ont mis en place une aide financière dédiée aux projets de modernisation (et de création) des entreprises souhaitant investir dans des équipements permettant de réduire leur impact environnemental : le Fonds Tourisme Durable.

LE FONDS TOURISME DURABLE, C'EST QUOI ?

Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement et de financement des entreprises. Il permet d'une part de faire le point sur sa situation en matière d'impact environnemental via un diagnostic complet ; puis de financer des actions et investissements que l'entreprise décide de mettre en place.

A QUI S'ADRESSE CE DISPOSITIF ?

Il est accessible à toutes les activités d'hébergement, de la chambre d'hôtes jusqu'au camping, ainsi que la restauration traditionnelle. Ces entreprises doivent être situées en zone rurale selon la définition INSEE. En Vendée, toutes les communes sont éligibles à l'exception de La Roche-sur-Yon, Les Sables d'Olonne et Montaigu Vendée.

Les activités agricoles proposant des prestations d'hébergements sont également éligibles si l'activité touristique représente au moins 30% de l'activité. Le dispositif s'adresse également aux activités en création disposant au moins d'un SIRET et d'un code NAF.

QUELLE AIDE EST PROPOSÉE ?

Le Fonds Tourisme Durable permet dans un premier temps de bénéficier gratuitement d'un diagnostic environnemental complet de son activité.

Suite à ce diagnostic, les investissements peuvent également bénéficier d'une prise en charge financière sous forme de subvention qui peut atteindre jusqu'à 80%. Le montant minimum d'aide est de 5 000 € et peut atteindre jusqu'à 200 000 €. L'aide est actuellement disponible jusqu'en novembre 2022.

QUELLES ACTIONS SONT ÉLIGIBLES ?

La subvention porte sur des investissements et des actions précisés dans une liste disponible sur le site de l'ADEME. Ces actions portent sur des thématiques diverses telles que la communication, les économies d'énergie et d'eau, l'éclairage, la formation aux éco-gestes, la lutte contre le gaspillage alimentaire, ...

PLUS D'INFOS

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/>

Pour plus de renseignements et être accompagnés dans cette démarche, vous pouvez contacter :

CONTACT

Vendée Expansion pour les activités de gîtes et chambres d'hôtes

Patricia POTIER
Chargée de mission Ingénierie
des projets touristiques
Tél. 02 51 47 61 81
Email : p.potier@vendee-expansion.fr

CONTACT

Vendée Expansion pour toute autre activité

Emmanuel BESSONNET
Chargé de mission Ingénierie des projets
touristiques
Tél. 02 51 47 88 29
Email : e.bessonnet@vendee-expansion.fr

<https://tourisme.vendee-expansion.fr/actualites-et-evenements/4358-fonds-tourisme-durable-une-subvention-pour-des-investissements-eco-responsables.html>

Prêts tourisme et OC Fast

BpiFrance

Mise à jour : Septembre 2020

Bpifrance est une Banque Publique d'Investissement, un organisme français de financement et de développement des entreprises. En janvier 2020, Bpifrance a mis en place le "Prêt Tourisme" avec le soutien de la Banque des Territoires.

C'est un prêt sans garantie destiné aux TPE et PME du tourisme exerçant leur activité depuis plus de 3 ans et contribuant à l'attractivité touristique de tous les territoires.

Le Prêt Tourisme intervient en **co-financement d'un crédit bancaire ou participatif** ou d'une levée de fonds d'un montant au moins équivalent.

Sont concernées les activités touristiques sous toutes leurs formes :

- l'hébergement,
- la restauration,
- la remise en forme,
- le voyage,
- les transports touristiques,
- l'organisation d'événements professionnels et sportifs,
- la culture,
- les loisirs,
- le tourisme social.

QUE FINANCE CE PRÊT ?

- Les investissements immatériels : dépenses de communication, de recrutement et de formation, coûts de mise aux normes et de rénovation, notamment dans une démarche écoresponsable, etc.
- Augmentation du Besoin en Fonds de Roulement générée par le projet de développement.
- Les investissements corporels à faible valeur de gage : équipements, matériels, mobiliers, etc.
- Les opérations de transmission (y compris croissance externe) : acquisition de fonds de commerce ou achat de titres permettant de devenir majoritaire à l'issue de l'opération.

MODALITÉS

- Le montant du prêt est au plus égal au montant des fonds propres et quasi propres de l'emprunteur.
- Partenariat financier (1 pour 1) sous forme de financement bancaire associé, de financement participatif ou d'apport en capital portant sur le même programme et réalisé depuis moins de 6 mois.
- Echéances trimestrielles avec amortissement linéaire du capital.

CARACTÉRISTIQUES DU PRÊT

Ce prêt est d'un montant compris entre 50 000 € et 2 M€, sur une durée modulable de 2 à 10 ans, avec un différé d'amortissement allant de 6 à 24 mois maximum, selon la durée de remboursement.

Le bénéficiaire doit être en mesure de recevoir une aide d'Etat (État, collectivité territoriale...), relevant du régime de « **minimis** » (cf page 14).

COÛT

- Taux fixe
- Frais de dossier
- Assurance Décès PTIA (Perte Totale et Irréversible d'Autonomie)

ATOUTS DU PRODUIT

- Pas de sûretés réelles et/ou personnelles sur les actifs de l'entreprise ou de son dirigeant.
- Taux préférentiel.
- Durée de remboursement et différé d'amortissement modulables.

PLUS D'INFOS

www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-thematiques/Pret-Tourisme

› Suite BpiFrance page suivante

CONTACT

BPIFRANCE PAYS DE LA LOIRE Délégation de La Roche-sur-Yon

Nicolas BERTRAND

146 rue Jacques-Yves Cousteau
85 000 Mouilleron-le-Captif

Tél. 02 51 45 25 52/06 89 74 10 45

Email : nicolas.bertrand@bpifrance.fr

Julie PORTE

146 rue Jacques-Yves Cousteau
85 000 Mouilleron-le-Captif

Tél. 07 84 42 48 27

Email : julie.porte@bpifrance.fr

Mise à jour : Mars 2021

OC FAST : Obligations Convertibles Fonds Avenir Soutien Tourisme

Les obligations Convertibles FAST offrent aux entreprises du Tourisme au sens large des solutions de financement alternatives à la dette bancaire classique, en permettant le renforcement des quasi-fonds propres. Ce dispositif, financé par la Caisse des Dépôts, les Régions et Bpifrance, est dédié aux entreprises dès 0,5 M€ de chiffres d'affaires.

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/Plan-Tourisme-les-differentes-aides-pour-soutenir-le-secteur-50310>



LE FONCTIONNEMENT DE LA RÈGLE « DE MINIMIS »

La règle de minimis fait partie des dispositions européennes pour encadrer les aides versées aux entreprises sans l'approbation de la commission européenne, afin de lutter contre la concurrence déloyale entre états membres.

Pour les aides de faible montant que la commission européenne considère, de ce fait, comme n'étant pas susceptibles de fausser la concurrence, la commission européenne a créé le régime «de minimis». Il existe 4 régimes d'aides « de minimis » différents, selon l'activité de l'entreprise :

- aides « de minimis agricole », seuil de 20 000 €
- aides « de minimis entreprise », seuil de 200 000 € ou 100 000 € (transport)
- aides « de minimis pêche », seuil de 30 000 €
- aides « de minimis pour les entreprises fournissant de services d'intérêt économique général », seuil de 500 000 €

La règle « de minimis entreprise » prévoit qu'une même entreprise ne peut recevoir plus de 200 000 € d'aides dites de minimis sur une période de 3 exercices fiscaux. Ce plafond est ramené à 100 000 € pour les entreprises du transport.

Lorsqu'une aide est soumise à la règle de minimis, le dossier de demande implique de renseigner les aides de minimis déjà perçues. L'entreprise doit donc garder un récapitulatif des aides qu'elle a reçues, en notant les dates d'octroi, le type d'aide et le montant obtenu.

Retrouvez la circulaire relative à l'application du règlement de la Commission européenne (2013) concernant les aides de minimis.

PLUS D'INFOS :

http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/10/cir_40085.pdf

Région Pays de la Loire

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT - AIDES FINANCIÈRES

Mise à jour : Septembre 2020

1 - UN DISPOSITIF REGIONAL D'ACCOMPAGNEMENT Le Contrat de Croissance Entreprise

Avec ce contrat, le Conseil régional propose un accompagnement sur mesure pour soutenir les entreprises via une boîte à outils d'aides et de dispositifs d'accompagnement articulés autour de trois piliers :

- Le conseil et la stratégie
- Le financement de la vie de l'entreprise
- La performance

entreprises à se développer, en vue de favoriser leur croissance, de faciliter leur transmission et de stimuler la réalisation d'investissements et la création d'emplois.



PLUS D'INFOS

www.paysdelaloire.fr/politiques-regionales/economie/contrat-de-croissance-entreprise/

L'OBJECTIF ?

Le Conseil régional s'organise pour aider les

2 - DES AIDES FINANCIÈRES



« PAYS DE LA LOIRE CONSEIL » UNE AIDE RÉGIONALE EN SOUTIEN À DES CONSEILS EXTERNES

Pays de la Loire Conseil est une aide financière régionale permettant à un porteur de projet de financer une étude avant de prendre une décision importante pour son projet de création ou de développement de son entreprise autour de thèmes tels que :

- l'analyse stratégique, notamment le positionnement produit/marché, la structuration interne, l'intelligence économique, les études de faisabilité économique, le design,...
- les ressources humaines dans une étape-clé de la vie de l'entreprise (transmission, croissance externe, changement d'échelle...),
- l'appropriation des usages du numérique à forte valeur ajoutée,
- etc...

Pays de la Loire Conseil s'adresse aux PME, porteurs de projets touristiques publics, privés, particuliers ou associatifs présentant une situation financière saine et étant à jour de leurs obligations fiscales, sociales, environnementales et sanitaires. L'aide financière proposée par la Région Pays de la Loire est une **subvention plafonnée à 15 000 €**.

PLUS D'INFOS

https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/pays-de-la-loire-conseil?sous_thematique=187

UN CONTACT POUR LE CONTRAT ET L'AIDE

CONTACT

Solutions &co Pays de la Loire pour les 4 Communautés de Communes du Sud Vendée

Mélina COUGNAUD
Responsable Entreprises et Territoires en Sud Vendée
Tél. 06 43 96 46 99 / 02 40 89 96 48
Email : m.cougnaud@solutions-eco.fr

CONTACT

Vendée Expansion pour le conseil et l'accompagnement sur le montage du dossier d'aide

Emmanuel BESSONNET
Chargé de mission Ingénierie des projets touristiques
Tél. 02 51 47 88 29
Email : e.bessonnet@vendee-expansion.fr

En Région, 15 responsables Entreprises et Territoires pour réaliser cet accompagnement.

SOLUTIONS IMMO TOURISME PAYS DE LA LOIRE

Mise à jour : Octobre 2021

Solutions immo tourisme est une foncière créée par la Région Pays de la Loire, la Banque des Territoires et la Caisse d'Épargne afin de soutenir les acteurs touristiques de la Région par le rachat temporaire de leurs actifs immobiliers.

LES OBJECTIFS ? SOUTENIR IMMÉDIATEMENT ET DURABLEMENT

- Apporter aux acteurs du tourisme les moyens financiers nécessaires à la relance et au développement de leurs activités.
- Faciliter la transmission/reprise d'activité par le portage immobilier.
- Les accompagner dans une réflexion globale sur leur modèle économique.
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments.

POUR QUI ?

- Hôtel, restaurant, camping, centre de vacances, auberge de jeunesse et résidence de tourisme sous statut d'entreprise privée ou associatif.
- Propriétaires, directs ou indirects, de leurs locaux (hors situation de copropriété) qui traversent des difficultés financières.



PLUS D'INFOS

www.solutions-pro-tourisme-paysdelaloire.fr/solutions/solutions-immo-tourisme/

CONTACT

Solutions &co Pays de la Loire

Antoine SAUVÈTRE
 Responsable des investissements et acquisitions Solutions Immo Tourisme
 Tél. 06 47 15 52 35 / 02 40 89 96 40
 Email : a.sauvetre@solutions-eco.fr

« PAYS DE LA LOIRE INVESTISSEMENT TOURISTIQUE » LE DISPOSITIF PLIT

Le dispositif PLIT est une aide régionale destinée aux hôtels, centres et villages de vacances, campings, sites de visites et de loisirs, restaurants, bateaux à passagers et bateaux habitables...

POUR QUELS PROJETS ?

Projets de création, d'extension, de modernisation ou de toute autre innovation portés par les acteurs du tourisme.

POUR QUI ?

- Les hébergements touristiques : campings, hôtels, hôtels-restaurants, résidences hôtelières, sous réserve d'un classement minimal 2 étoiles au plus tard 12 mois après les travaux.
- Les villages de vacances.
- Les restaurants labellisés « Maitres-restaureurs » au moment de la demande d'accompagnement.
- Les sites de visites et de loisirs dont la période d'ouverture est comprise entre le premier jour des vacances scolaires de Pâques et le dernier jour des vacances de la Toussaint (au moins pour les groupes).
- Les entreprises de locations de bateaux et de bateaux à passagers exploitant leur activité sur le réseau fluvial régional.

LE DISPOSITIF IMPLIQUE L'UNE OU L'AUTRE DES DEUX MÉTHODOLOGIES SUIVANTES :

- Une étude réalisée par un prestataire extérieur (pouvant être cofinancée par la Conseil régional

au titre du dispositif Pays de la Loire Conseil intégrant diagnostic et réflexion stratégique,

- un projet étudié et présenté directement par le demandeur (avec possibilité d'appui par un conseiller tourisme local) intégrant diagnostic et réflexion stratégique. Le montant minimum des dépenses est fixé à : 25 000 € pour les hôtels et les campings, 100 000 € pour les centres de vacances (capacité supérieure à 100 lits).

MONTANT

- L'intervention régionale prend prioritairement la forme d'un prêt. Le montant sera variable selon les besoins et sera compris entre 15 000 € et 500 000 €, limité au maximum au montant des prêts bancaires et aux disponibilités financières de la Région.
- L'aide peut intervenir sous forme de subventions pour les projets publics, les projets exceptionnels ou localisés en zone sensible (secteur rural prioritairement) et selon les disponibilités financières de la Région.

PLUS D'INFOS

www.paysdelaloire.fr/les-aides/pays-de-la-loire-investissement-touristique/

CONTACT

Région des Pays de La Loire
 Direction de l'Entreprise et de l'innovation
 Pôle Tourisme
 Tél. 02 28 20 51 38
 Email : tourisme@paysdelaloire.fr

CONTACT

Vendée Expansion pour le conseil et l'accompagnement sur le montage du dossier d'aide

Emmanuel BESSONNET
 Chargé de mission Ingénierie des projets touristiques
 Tél. 02 51 47 88 29
 Email : e.bessonnet@vendee-expansion.fr

PAYS DE LA LOIRE COMMERCE-ARTISANAT : PLCA

Ce dispositif vise à accompagner les territoires ruraux, dans leur diversité, pour renforcer l'accès des populations rurales aux réseaux, à l'emploi, aux services et à la qualité de vie.

A travers le dispositif PLCA, le Conseil Régional accompagne financièrement (sous forme de subvention) et directement, les commerces en milieu rural, situés dans des communes en situation de fragilité commerciale dans leurs projets de modernisation de leurs outils de travail: travaux d'aménagement, travaux de mise aux normes et d'accessibilité, acquisition de matériels professionnels neufs et de véhicules de tournée et leur aménagement.

Pour les commerces en création ou reprise, situés dans une commune bénéficiant d'une aide accompagnée, une étude de faisabilité devra être jointe au dossier de demande d'aide.

Exemple d'activités éligibles : **bar, cafés/restaurants lorsque leurs prestations s'adressent majoritairement à la population locale.**

LISTE DES SECTEURS D'ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À « PAYS DE LA LOIRE COMMERCE - ARTISANAT » :

- Alimentation générale
- Autre commerce de détail alimentaire
- Boucherie-Charcuterie
- Boulangerie-Pâtisserie
- Café
- Commerce de boissons
- Commerce de fruits et légumes
- Fleuriste - Garage automobile
- Institut de beauté
- Poissonnerie
- Restaurant
- Salon de coiffure
- Station-service
- Supérette
- Tabac-Pressé

DÉPENSES ÉLIGIBLES :

- Les travaux d'aménagement intérieur : électricité, peinture, isolation, vitrine, façade, etc ...
- Les travaux de mise aux normes (sanitaires, sécuritaires, environnementales).
- Les travaux d'accessibilité des personnes en situation de handicap et à mobilité réduite.
- L'acquisition de matériels professionnels neufs.
- Les véhicules de tournée alimentaire et leur aménagement.

- L'aide est accordée sous la forme d'une subvention, sous réserve des crédits budgétaires votés par le Conseil régional et dans le respect des critères définis au présent règlement.
- Le Conseil régional intervient à hauteur de 30% maximum des dépenses d'investissement éligibles HT, sous réserve des règles de cumul. Les dépenses doivent avoir un montant minimum de 10 000 € HT et le plafond des dépenses éligibles est de 75 000 € HT. Ainsi le montant maximum de subvention s'élève à 22 500 €.
- Un même projet ne peut pas se voir attribuer plus de 80% d'aide publique, tous financeurs publics confondus, sous réserve par ailleurs des éventuelles règles de cumul propres à ces autres financements publics.
- Jusqu'à 2 000 habitants, le bloc communal soutiendra le projet à hauteur de 3 % de la subvention régionale. A partir de 2 000 habitants, l'aide correspondra à 5% de la subvention régionale.

PLUS D'INFOS

www.paysdelaloire.fr/les-aides/pays-de-la-loire-commerce-artisanat/

NATURE :

CONTACT
Région des Pays de la Loire

Pôle Artisanat-Commerce
Tél. 02 28 20 52 14

Email : artisanat-commerce@paysdelaloire.fr

Pour un contact de proximité, rapprochez-vous de votre Communauté de Communes.



PAYS DE LA LOIRE INVESTISSEMENT NUMÉRIQUE : PDLIN

Le dispositif **Pays de la Loire Investissement Numérique** vise à aider les petites entreprises dans l'acquisition et l'appropriation d'outils numériques à forte valeur ajoutée dans le cadre du présent dispositif. Pays de la Loire Investissement Numérique est dédié aux entreprises qui franchissent un pas significatif dans la transition numérique en se dotant d'outils modifiant leur mode de fonctionnement. Les acquisitions doivent contribuer à la création d'une chaîne numérique globale permettant de gagner en productivité et créer de la valeur.

Les bénéficiaires sont les entreprises **de moins de 50 salariés, créées depuis plus de 2 ans**, exerçant une activité marchande majoritairement et ayant un chiffre d'affaires n'excédant pas 10 millions d'euros, implantées dans la région Pays de la Loire (siège social, filiale, établissement), sous réserve que l'investissement envisagé concerne directement ladite implantation.

LES DÉPENSES ÉLIGIBLES SONT :

- les coûts d'acquisition, les frais d'installation des logiciels,
- les coûts de maintenance et d'abonnement pour une durée maximale d'un an,
- les frais de formation liés à l'intégration des logiciels acquis (sauf s'ils sont pris en charge par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé - OPCA).

Les bénéficiaires devront présenter une situation financière saine et être à jour de leurs obligations fiscales, sociales, environnementales et sanitaires. Ils devront prouver que l'investissement envisagé s'intègre dans une démarche stratégique, par la production d'un rapport d'étude et de préconisations rédigé par un conseil externe, ou par l'entreprise elle-même à l'issue d'une réflexion interne.

MONTANT :

Le soutien régional prend la forme d'une **subvention**. Le taux d'aide est de 50 % du montant hors taxe des coûts éligibles, ces derniers devant au minimum atteindre 5 000 € HT. L'aide régionale est plafonnée à 15 000 €.

PLUS D'INFOS

www.paysdelaloire.fr/les-aides/pays-de-la-loire-investissement-numerique/

CONTACT

Solutions &co Pays de la Loire

Mélina COUGNAUD

Responsable Entreprises et Territoires en Sud Vendée

Tél. 06 43 96 46 99 / 02 40 89 96 48

Email : m.cognaud@solutions-eco.fr

3 - DES APPELS À PROJETS REGIONAUX

APPEL À PROJETS : AGRITOURISME ET ŒNOTOURISME 2020-2021

Cet appel à projets s'adresse aux exploitants agricoles, viticoles, pêcheurs, aquaculteurs et saliculteurs, cotisants à la MSA, pour les projets de développement touristique adossés à leur activité principale. **Les projets étudiés dans le cadre de cet appel à projets porteront sur les actions de développement de l'offre touristique portées par des exploitants en activité. Ce dispositif soutient prioritairement les projets de création ou de développement suivants :**

- **Espaces dédiés à l'accueil des visiteurs** et à la découverte du patrimoine agricole et viticole local (scénographie, espace d'accueil, espaces pédagogiques, circuits de visite, mise en accessibilité...),
- **Hébergements à proximité directe de l'activité** agricole, viticole, aquacole ou de pêche, avec un niveau de confort deux étoiles dans les catégories d'hébergements adaptées au projet (camping à la ferme, gîtes, chambres d'hôtes, aires naturelles de campings...),
- **Salles de restauration**, cuisines professionnelles et chambres froides,
- **Espace de ventes directes** (pour les agriculteurs ne bénéficiant pas du programme de développement rural des Pays de la Loire relatif à la transformation et la commercialisation des produits agricoles à la ferme). Ces investissements seront pris en compte s'ils sont complémentaires d'un autre investissement lié au développement de l'offre touristique de l'exploitation agricole.
- **Espaces extérieurs d'accueil touristique.**



L'appel à projets « Agritourisme et Œnotourisme » est ouvert depuis le 11 mai 2020 **jusqu'au 31 décembre 2021.**

MODALITÉS DU SOUTIEN FINANCIER :
Subvention : plancher des dépenses subventionnables : 5000 € (HT), plafond des dépenses subventionnables : 150 000 € (HT). Taux de subvention : 30 % du montant prévisionnel d'investissement.

Prêt régional : en complément ou non d'une subvention et selon l'intérêt du projet et le besoin financier, un soutien par prêt régional (taux de 2.03% TEG, différé de remboursement gratuit sur 1 ou 2 ans) pourra être proposé.

PLUS D'INFOS
www.paysdelaloire.fr/les-aides/appel-projets-agritourisme-et-oenotourisme
 Téléchargez le cahier des charges à cette adresse rubrique «Calendrier et procédure»

CONTACT
Région des Pays de la Loire

Direction de l'Entreprise et de l'innovation - Pôle Tourisme
 Tél. 02 28 20 51 38
 Email : tourisme@paysdelaloire.fr

Pour un contact de proximité, rapprochez-vous de votre Communauté de Communes.

APPEL À PROJETS : « ACCUEIL VÉLO » Mise à jour : Mars 2021



Cet appel à projets « Accueil Vélo » a pour objectif principal de favoriser le développement des services nécessaires à la pratique de l'itinérance sur les itinéraires inscrits au Schéma régional des véloroutes (SRV). L'appel à projets est ouvert jusqu'au 31 décembre 2021.

POUR POUVOIR PRÉTENDRE À CETTE AIDE, LE PORTEUR DE PROJET S'ENGAGE À RESPECTER CES CRITÈRES DE SÉLECTION :

- Être situé à moins de 5 km d'un itinéraire inscrit au SRV,
- Respecter les critères établis par les référentiels « Accueil Vélo® »,
- Démontrer la dimension économique et la viabilité du projet,
- Établir un montage financier,
- Améliorer la communication auprès des clientèles cyclistes,
- Développer le partenariat.

LES DÉPENSES POUVANT ÊTRE SUBVENTIONNÉES :

Dépenses éligibles	Plancher des dépenses subventionnables	Plafond des dépenses subventionnables	Taux Région
Pour les hébergeurs (campings, hôtels, gîtes, chambres d'hôtes), les sites de visites ou de loisirs et les OT			
Stationnements et abri vélos sécurisés ; Casiers avec prise de recharge (téléphone + VAE) ; Consignes à bagages réservées aux cyclistes	2 000 € HT	10 000 € HT	40 %
Uniquement pour les campings en rétro-littoral* : Emplacements spécifiques cyclistes, locatifs confortables loués à la nuitée et adaptés aux clientèles cyclistes (hors mobil-home) et tables de pique-nique abritées	2 000 € HT	10 000 € HT	40 %
Pour les loueurs de vélos			
Remorques/racks de transport de vélos	2 000 € HT	5 000 € HT	25 %

* Les projets des campings du littoral seront étudiés dans le cadre du dispositif Pays de la Loire Investissement Touristiques

PLUS D'INFOS
 >> [En savoir plus sur l'appel à projet](#)
 >> [Téléchargez le cahier des charges](#)

CONTACT
Région des Pays de la Loire

Direction de l'Entreprise et de l'innovation - Pôle Tourisme
 Tél. 02 28 20 51 38
 Email : tourisme@paysdelaloire.fr

CONTACT
Vendée Expansion

Florence MESLET
 Chargée de mission Ingénierie des projets touristiques
 Tél. 02 51 47 61 82
 Email : f.meslet@vendee-expansion.fr

APPEL À PROJETS : « PAYS DE LA LOIRE - TOURISME NAUTIQUE » 2020 - 2021

Cet appel à projets vise à renforcer l'attractivité touristique des structures nautiques.

LES PROJETS ÉTUDIÉS DANS LE CADRE DE CET APPEL À PROJETS PORTERONT SUR :

- **L'amélioration et le développement des espaces d'accueil des clientèles touristiques par l'amélioration des espaces et des services** (modernisation, extension, réagencement, mise en accessibilité...),
- **Les nouveaux points d'accueil mobiles** (pour plages, bords de rivières...),
- **Les activités touristiques connexes à l'activité nautique/fluvestre** (hébergement...),
- **L'acquisition de supports (neufs) de pratiques innovantes** (supports à foils, kit foils pour planches à voiles, kits ski nautique pour diversification...), sous réserve de la démonstration de l'adaptabilité du matériel à des publics touristiques non initiés, de formation suivie par les encadrants et de réels produits touristiques constitués pour le développement de ces nouvelles activités.

BÉNÉFICIAIRES

Cet appel à projets s'adresse à toutes les structures nautiques, personnes morales, de droit public ou privé implantées en Pays de la Loire : entreprises, établissements publics, collectivités territoriales, associations.

L'appel à projets est ouvert du 5 mai 2020 au **31 décembre 2021**.

PLUS D'INFOS

www.paysdelaloire.fr/les-aides/appel-projets-pays-de-la-loire-tourisme-nautique/

Téléchargez le cahier des charges à cette adresse rubrique « Calendrier et procédure »



CONTACT

Région des Pays de la Loire

Direction de l'Entreprise et de l'innovation - Pôle Tourisme

Tél. 02 28 20 51 38

Email : tourisme@paysdelaloire.fr

APPEL À PROJETS : « VALORISATION DU PATRIMOINE TOUS PUBLICS » 2020-2021

CET APPEL À PROJETS PERMET DE :

- Soutenir les initiatives novatrices contribuant à la mise en valeur, à la connaissance et à l'animation du patrimoine régional, notamment à travers la création artistique, le développement du numérique, l'innovation pédagogique auprès du grand public,
- Accompagner les collaborations entre acteurs publics et privés, en incluant notamment les sites patrimoniaux, les équipes artistiques et les lieux de diffusion des territoires,
- Promouvoir la professionnalisation des intervenants sur le patrimoine,
- Améliorer l'accueil des publics sur les sites patrimoniaux ligériens,
- Encourager la réflexion sur la sensibilisation et l'éducation au patrimoine.

BÉNÉFICIAIRES

- Associations, SCOP, fondations des Pays de la Loire,
- Collectivités territoriales et Etablissements publics des Pays de la Loire,
- Entreprises sociales et solidaires, groupements d'employeurs des Pays de la Loire.

PLUS D'INFOS

<https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/valorisation-du-patrimoine-volet-1-tous-publics>

Téléchargez le cahier des charges à cette adresse rubrique « Calendrier et procédure »

Pour d'autres appels à projets : « Événement des parcs et jardins » et « Restauration et aménagement des parcs et jardins ».

<https://www.patrimoine.paysdelaloire.fr/les-aides-regionales/>

CONTACT

Région des Pays de la Loire

Service Patrimoine - Pôle développement et valorisation

Tél. : 02 28 20 64 22

Email : animation.patrimoine@paysdelaloire.fr

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES AIDES ET DISPOSITIFS SUR LE SITE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE « MES SERVICES EN 1 CLIC » RUBRIQUE « AIDES AUX ENTREPRISES » www.paysdelaloire.fr/les-aides?profil%5B0%5D=141

Présentation vidéo du dépôt du dossier sur le site de la Région par le demandeur www.youtube.com/watch?v=RawCJc4fV7k&feature=youtu.be

PLAN DE RELANCE RÉGIONAL : DISPOSITIFS TOURISME

Depuis mars 2020, beaucoup d'entreprises du tourisme ont été particulièrement touchées par la crise COVID-19. Pour vous accompagner à passer ce cap difficile, et préparer la prochaine saison, la Région et ses partenaires (Etat, bpifrance, Banque des territoires, Départements, EPCI...) ont mis en place plusieurs dispositifs de soutien. Vous trouverez sous ce lien, ci-dessous, un document synthétisant l'ensemble de ces dispositifs financiers pour vos besoins de soutien :

- en trésorerie,
- en fonds propres ou sur l'immobilier de votre entreprise,
- sur des projets d'investissements.

Retrouvez le document synthétique sur ces dispositifs dans la rubrique « Publications » de ce site : www.paysdelaloire.fr/economie-et-innovation/covid-19-aides-economiques/aides-aux-entreprises



Retrouvez d'autres supports et contenus y compris un webinaire sur le tourisme durable organisé en mai 2021 avec Vendée Expansion et la CCI Vendée.

www.svtpro.fr



FONDS VENDÉE RELANCE

FONDS RELANCE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY- VENDÉE ET VENDÉE SÈVRE AUTISE

Mise à jour : Mars 2021

Ce fond a pour objectif d'accompagner les entreprises locales, touchées par les conséquences économiques du Covid-19 à travers un programme d'aides directes pour les entreprises de moins **de 20 salariés** qui porteront un **projet d'investissement** - matériel ou immatériel (formation, logiciel...) - ayant vocation à :

- Poursuivre leur développement,
- Innover,
- Diversifier leur activité,
- Adapter leur activité/ou le modèle économique,
- Accompagner les transitions accélérées par cette crise liée au Covid-19.

POUR QUI ?

Les entreprises

- Constituées sous statut de micro/auto entrepreneur, d'entreprise individuelle, de société (y compris sociétés coopératives) jusqu'à 20 salariés inclus,
- L'entreprise devra être immatriculée au répertoire des Métiers et/ou du Registre du Commerce et des Sociétés avant le 01/01/2020.

POUR QUELS MONTANTS ?

Subvention pouvant aller jusqu'à 10 000 € HT (en fonction du montant du prêt).
NB : Les dépenses ne doivent pas être engagées avant le dépôt du dossier.

SOUS QUELLES CONDITIONS ?

Il s'agit d'une subvention adossée à un prêt bancaire.

LES DÉPENSES NON PRISES EN COMPTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF

- Investissement foncier,
- Investissement immobilier,
- Les véhicules roulants sauf les acquisitions s'inscrivant dans le cadre d'une démarche de transition énergétique (véhicules électriques...),
- Auto prestation.

CONTACT

Communautés de Communes Vendée Sèvre Autise et Pays de Fontenay-Vendée
« Entreprendre en Sud-Vendée »

Jean-Philippe KADJOMOU
Développeur économique

Maison de l'Entreprise et du Territoire - 16 rue de l'Innovation - 85200 Fontenay-le-Comte

Tél. 02 28 13 07 11 / 06 76 47 68 32

Email : dev.eco@entreprendre-sudvendee.fr

www.entreprendre-sudvendee.fr/aides-financieres/



Les institutions et organismes divers

Une agence régionale Solutions &co Pays de la Loire

Mise à jour : Septembre 2020



Cette agence soutient notamment le développement de la filière tourisme en région. L'une de ses missions est d'augmenter la fréquentation ainsi que la consommation touristique sur le territoire. Elle oriente les chefs d'entreprise ou porteurs de projets vers des dispositifs financiers ou bien vers des appuis techniques comme des mises en relation afin d'aider à la réalisation de projets.

LES MISSIONS :

Renforcer l'attractivité touristique de la destination

Augmenter la consommation touristique

Soutenir la compétitivité de l'offre touristique en accompagnant les entreprises et les territoires dans le développement de leurs produits :

- Accompagner les professionnels et les territoires vers une meilleure réponse aux attentes des clientèles étrangères notamment
- Accompagner les investissements des filières stratégiques et différenciantes,
- Accompagner les professionnels dans leur commercialisation et leur distribution en favorisant la réservation directe,

Identifier et développer des offres identitaires attractives (cyclotourisme, œnotourisme, agritourisme, ...)

- Renforcer le développement d'une destination « bleue-verte-urbaine »,
- Identifier et développer des offres identitaires, répondant aux thèmes retenus pour chaque marché cible défini dans la stratégie marketing,
- Soutenir le développement de nouveaux investissements touristiques structurants ou innovants,
- S'appuyer sur les événementiels internationaux,
- Une destination vélo à part entière.

Fédérer et animer le réseau des acteurs du tourisme

- Optimiser la gouvernance : vers un Comité Régional du Tourisme renouvelé et des mutualisations renforcées.

Solutions &co Pays de la Loire	p.29
Vendée Expansion et Vendée Tourisme	p.30
Chambre de Commerce et d'Industrie	p.35
Chambre d'Agriculture	p.36
Chambre de Métiers et de l'Artisanat	p.37
Initiative Vendée Terres et Littoral	p.38
France Active Pays de la Loire	p.39
Adie	p.40
CAUE	p.41
Fondation du Patrimoine	p.43
Parc naturel régional du Marais poitevin	p.44
Les Communautés de Communes du Sud Vendée	p.45
Sud Vendée Tourisme	p.46
Les Offices de Tourisme du Sud Vendée	p.47

CONTACT

Solutions &co Pays de la Loire pour les 4 Communautés de Communes du Sud Vendée

Mélina COUGNAUD

Responsable Entreprises et Territoires en Sud Vendée

117 rue Jacques-Yves Cousteau -Immeuble La Boîte - 85000 Moulleron-le-Captif

Tél. 06 43 96 46 99

Tél. Assistante : 02 40 89 96 48

Email : m.cognaud@solutions-eco.fr

Un organisme départemental Vendée Expansion

Mise à jour : Septembre 2020



Vendée Expansion intervient dans les domaines de compétences suivants : études, aménagement, observation, marketing, communication, promotion, technologies de l'information, mise en marché...

Vendée Expansion accompagne des porteurs de projets touristiques en général (créateur, repreneur, développement, etc). Les interventions des techniciens de Vendée Expansion s'adressent aux acteurs des secteurs public et privé.

1- MISSION DU POLE INGENIERIE TOURISTIQUE : ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS DU TOURISME SOUHAITANT CRÉER, REPRENDRE ET MODERNISER UNE ENTREPRISE TOURISTIQUE

QUI PEUT ÊTRE ACCOMPAGNÉ ?

Tous les professionnels du tourisme peuvent bénéficier des conseils et de l'accompagnement :

- Les porteurs de projet de développement touristique sur le territoire de la Vendée, souhaitant investir dans des projets de création ou de reprise.
- Les professionnels ou porteurs de projet souhaitant tout simplement être accompagnés (réglementation, qualité, classement, urbanisme, faisabilité économique, recherche d'aides et financements, définition du produit, cohérence du projet avec le marché, les produits et la concurrence, etc).
- Les professionnels du tourisme confrontés à une problématique de modernisation ou de valorisation de leur structure.

DES AIDES POUR FACILITER LES PROJETS

Sur le site internet dédié aux professionnels et porteurs de projet :

<https://tourisme.vendee-expansion.fr/>

vous retrouverez dans la rubrique "Développer votre activité" :

<https://tourisme.vendee-expansion.fr/developper-votre-activite/>

une sous-rubrique "Aides financières" pour chaque secteur d'activité touristique : collectivités, campings et PRL, hôtels, villages, résidences et locations de vacances, chambres d'hôtes, sites touristiques, restaurants et offices de tourisme (liste non exhaustive).

DES AIDES ESSENTIELLEMENT RÉGIONALES

Infos sur : <https://tourisme.vendee-expansion.fr/>

PL-IT (PAYS DE LA LOIRE INVESTISSEMENT TOURISTIQUE) :

<https://tourisme.vendee-expansion.fr/developper-votre-activite/sites-touristiques/aides-financieres/pays-de-loire-investissement-touristique-une-aide-a-la-creation-la-reprise-et-la-modernisation/>

Aide financière régionale destinée aux hôtels, villages vacances, campings, sites de visite et de loisirs, restaurants, bateaux à passagers et bateaux habitables souhaitant se moderniser et améliorer la qualité de leurs prestations. (cf. page 17)

APPEL À PROJETS AGRITOURISME ET ŒNOTOURISME

Un appel à projets pour aider les professionnels agricoles et viticoles à moderniser leurs installations d'accueil touristique ou à créer de nouveaux aménagements spécifiques. (cf page 20)

<https://tourisme.vendee-expansion.fr/developper-votre-activite/locations-de-vacances/aides-financieres/appele-a-projets-agritourisme-et-oenotourisme-2017-2021/>

APPEL À PROJETS «ACCUEIL VÉLO»

<https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/appele-projets-accueil-velo#:~:text=L%E2%80%99appel%20%C3%A0%20projets%20%C2%AB%20Accueil,la%20signature%20de%20la%20convention.>

Aides financières pour l'accueil des touristes à vélo. (Valables jusqu'au 31 décembre 2021). (cf page 21)

D'autres sous-rubriques sont accessibles pour chaque secteur : **chiffres clés, réglementation, accompagnement, qualités et labels, aides financières, formation, commercialisation, promotion.**

Une rubrique « publications » sur le site générique de Vendée Expansion propose également des données et études pouvant servir à la préparation d'un projet.

UN PROGRAMME « SOLAIRE THERMIQUE » POUR CAMPINGS ET HÔTELS

Le programme « Solaire Thermique », mis en place par Vendée Expansion, en partenariat avec l'ADEME et le Sydev, permet aux professionnels d'optimiser leurs investissements en solution de chauffage d'eau sanitaire. Depuis l'origine de cet accompagnement en 2014, 34 études ont été réalisées et 18 installations (soit près de 300m² de panneaux) ont été effectuées.

Il concerne aussi bien l'hôtellerie de plein air (camping, PRL, aire naturelle, etc.) que l'hôtellerie traditionnelle et tous types d'hébergement (avec une certaine taille néanmoins pour que le besoin soit assez important).

EN SAVOIR PLUS SUR LE PROGRAMME « SOLAIRE THERMIQUE »

VendéeExpansionproposeconseilsur l'opportunité d'une installation et son accompagnement sur le montage du dossier d'aide.

PLUS D'INFOS

<https://tourisme.vendee-expansion.fr/developper-votre-activite/campings-et-prl/aides-financieres/hebergements-touristiques-des-incitations-pour-lequipement-en-solaire-thermique/>

LE « REVENUE MANAGEMENT » (OU « GESTION DES REVENUS »)

Programme inédit d'accompagnement des hôtels et des campings à la pratique du « Revenue Management ». Après une première année aux retours positifs, le programme est étendu aux établissements hôteliers à partir de 2020.

Le Revenue management permet d'anticiper au mieux la demande en analysant précisément l'historique des ventes, la grille tarifaire, l'offre proposée, etc. mais également les évolutions conjoncturelles et structurelles. Il permet alors, en période forte, de maximiser le chiffre d'affaires, et en période basse, d'améliorer le niveau de remplissage, afin de mieux absorber les charges.

Ce programme est co-construit avec deux consultants spécialistes et aux résultats confirmés. Le coût de cet accompagnement est exceptionnellement très inférieur au coût réel d'une telle prestation (-65%). Composé d'un suivi individuel entrecoupé de moments d'échanges communs, ce programme permet de faire le point sur le fonctionnement commercial, de détecter les pistes d'amélioration et de les mettre en place progressivement.

PLUS D'INFOS

<https://tourisme.vendee-expansion.fr/developper-votre-activite/hotels/commercialisation/revenue-management-vendee-expansion-etend-son-programme-aux-hotels/>

LABEL CLEF VERTE

La Clef Verte est un label de gestion environnementale pour la restauration et l'hébergement touristique mené par la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement depuis 1998. Elle récompense tous les hébergements (campings, hôtels, meublés de tourisme, chambres d'hôtes, villages vacances, résidences de tourisme) pour leur dynamisme en matière d'environnement (Cf. fiche « Les labels des hébergements touristiques »).

Vendée Expansion est un partenaire qualifié par le label pour l'accompagnement des professionnels vendéens (accompagnement gratuit).

PLUS D'INFOS

www.laclefverte.org

CONTACT

Vendée Expansion pour ces 3 programmes

Emmanuel BESSONNET

Chargé de mission Ingénierie des projets touristiques

Tél. 02 51 47 88 29

Email : e.bessonnet@vendee-expansion.fr

UNE FORMATION POUR LES FUTURS PROPRIÉTAIRES DE MEUBLÉS DE TOURISME ET CHAMBRES D'HÔTES

Vendée Expansion dispense, trois fois par an, une formation destinée à tous les porteurs d'un projet de meublés de tourisme et/ou de chambres d'hôtes en Vendée. Cette formation aborde notamment :

- Les bases d'une communication réussie (print, web...),
- La mise en marché (Open System, centrale de commercialisation),
- Les labels : Accueil Paysan, Clévacances et

- Gîtes de France,
- La réglementation et la fiscalité des hébergements : statuts juridiques, réglementation, taxes, obligations...
- L'approche de la rentabilité de l'hébergement : présentation d'une méthode d'évaluation.

PLUS D'INFOS

<https://tourisme.vendee-expansion.fr/creer-votre-activite/formations/>

CONTACT

Vendée Expansion

Patricia POTIER

Chargée de mission Ingénierie des projets touristiques
Tél. : 02 51 47 61 81 / Email : p.potier@vendee-expansion.fr

DES PETITES ANNONCES IMMOBILIÈRES SUR LE SITE DE VENDÉE EXPANSION

Possibilité pour les professionnels qui cherchent à céder leur entreprise touristique (meublés de tourisme, chambres d'hôtes, hôtels, campings, restaurants, salles de réception, sites de loisirs, villages de vacances ou résidences de tourisme) ou à vendre un terrain, de passer une annonce sur le site de Vendée Expansion. Vendée Expansion se charge de

relayer l'information auprès de potentiels repreneurs. Ce service est gratuit. Une seule obligation : ne pas avoir signé de mandat exclusif avec une agence immobilière.

PLUS D'INFOS

<https://ingenierie.vendee-expansion.fr/immobilier-entreprises/>

CONTACT

Vendée Expansion

Emmanuel BESSONNET

Chargé de mission Ingénierie des projets touristiques

Tél. 02 51 47 88 29

Email : e.bessonnet@vendee-expansion.fr

CONTACT

Vendée Expansion

Patricia POTIER

Chargée de mission Ingénierie des projets touristiques

Tél. 02 51 47 61 81

Email : p.potier@vendee-expansion.fr

DES PUBLICATIONS

Vendée Expansion produit et diffuse des informations territoriales et touristiques afin d'apporter aux acteurs du développement (élus, cadres et techniciens des collectivités, dirigeants d'entreprises, porteurs de projets, Offices de tourisme, ...) des éléments d'aide à la décision.

- Etudes de territoire
- Chiffres clés du Tourisme
- Capacité d'accueil touristique

- Ressources documentaires
- Clientèle touristique
- Activité touristique
- Etudes thématiques

L'ensemble des publications est disponible gratuitement en ligne.

<https://ingenierie.vendee-expansion.fr/publications/pages/publications.php>

CONTACT

Vendée Expansion

Mélina MOREAU

Chargée d'études Observation territoriale et touristique
Tél. 02 51 44 91 05 / Email : m.moreau@vendee-expansion.fr

2- MISSION DU POLE TOURISME DE VENDÉE EXPANSION : ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DU TOURISME, INSTITUTIONNELS ET PRIVÉS



EXEMPLES D'ACTIVITÉS :

- Promotion touristique de la Vendée
- Animation des acteurs du tourisme
- Commercialisation de l'offre touristique et assistance à la commercialisation au profit des acteurs du tourisme :
 - Conçoit et produit des séjours thématiques pour groupes et individuels.
 - Met à disposition une plate-forme e-commerce et accompagne les professionnels dans leur mise en marché.

semble du territoire vendéen. Les professionnels du tourisme peuvent utiliser ces outils de promotion pour illustrer leurs supports de communication (site Internet, brochures, ...) et les diffuser au sein de leur établissement.

- Des posters (paysages...) sont également mis à disposition des professionnels du tourisme.

PLUS D'INFOS

<https://tourisme.vendee-expansion.fr/kit-de-communication/>

UN KIT DE COMMUNICATION MIS À DISPOSITION DES PROFESSIONNELS DU TOURISME, À TITRE GRACIEUX

- Vendée Tourisme invite à télécharger photos et vidéos libres de droits, représentatives de l'en-

CONTACT

Vendée Expansion

Karen ALLETRU

Directrice du Pôle Tourisme

Tél. 02 51 47 88 20

Email : k.alletru@vendee-expansion.fr

www.vendee-tourisme.com

3- COMMERCIALISATION EN LIGNE : OPEN SYSTEM SOLUTION DE RÉSERVATION EN LIGNE POUR LES PROFESSIONNELS DU TOURISME



Vendée Expansion propose une solution de réservation en ligne : « **Open System** ».

L'OBJECTIF POUR LES PROFESSIONNELS DU TOURISME EST DOUBLE :

- Augmenter leur visibilité sur Internet grâce à la diffusion multicanale de leurs offres et enregistrer des ventes supplémentaires,
- S'équiper d'un logiciel de gestion des réservations performant et évolutif.

DES SOLUTIONS POUR TOUS LES ACTEURS DU TOURISME :

- Open Pro Chambre d'hôtes,
- Open Pro hôtel ou Reservit,
- Open Pro camping,
- Open Pro meublé,
- Addock (sites, activités de loisirs, billetterie),
- Open Resto,
- Open Boutique-Tutoriels vidéos disponibles pour les suites Open Pro.

Un système de paiement en ligne sécurisé par carte bancaire est également proposé : « **One shot Pay** ». Il est directement relié au compte Open System.

Bénéficiez également de la possibilité de synchroniser les plannings Open System (pour les hébergements) avec les agences de voyages en ligne (Booking, Airbnb, Expedia, Trivago, HomeAway, TripAdvisor, Google Agenda, etc.).

LES CONDITIONS

- Vendée Expansion fournit gratuitement l'accès à Open System,
- Commission de 3% sur les ventes (hors commission bancaire éventuelle),
- Formation à Open System et assistance technique gratuites assurées par Vendée Expansion

PLUS D'INFOS

Pour connaître les enjeux et les fonctionnalités des outils de réservation en ligne Open System et de One Shot Pay
https://tourisme.vendee-expansion.fr/media/plaquetteopensystemvendeeexpansion_076199300_1651_18122014.pdf

CONTACT

Vendée Expansion

Cyril BOURON
 Responsable du service commercialisation
 Tél. 02 51 62 76 85
 Email : c.bouron@vendee-expansion.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie

CCI

Mise à jour : Avril 2021

L'OFFRE CCI À DESTINATION DES ENTREPRISES DU TOURISME



La CCI Vendée accompagne les entreprises dans toutes les étapes de leur développement : création, transmission, financement, performance, transition numérique et écologique, RH et internationalisation.

ACCOMPAGNEMENT PORTEURS DE PROJETS

- Réunions d'informations mensuelles
- Formations 5 jours pour entreprendre
- Conseil personnalisé pour concrétiser votre projet de création / reprise, et étudier sa faisabilité

CONTACT

Antenne CCI Fontenay-le-Comte
Séverine DUCOURNEAU
 Tél. 02 51 45 32 46

- Qualité Tourisme : Label national pour renforcer la compétitivité de la destination France et des territoires.
www.qualite-tourisme.gouv.fr



CONTACT

Marina HERNANDEZ
 Tél. 02 51 45 32 58

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ ENTREPRISES EN PLACE

- Conseil personnalisé (gestion, politique commerciale, questions juridiques et réglementaires, projet de modernisation et d'extension...)
- Diagnostic marketing, numérique, cession / transmission
- Recherche de financements
- Assistance technique au montage de dossiers de demandes de subventions

CONTACT

Service Tourisme
 Tél. 02 51 45 32 93

ACTIONS COLLECTIVES

- Vendée, l'Essentiel vient du Cœur: label territorial des entreprises et organismes de Vendée, un nouvel outil pour votre visibilité et intégrer un réseau puissant.
www.vendee-lessentielvientducoeur.fr
- Visitez Nos Entreprises en Pays de la Loire : Faites découvrir votre savoir-faire, vos métiers, vos produits et / ou prestations, en ouvrant vos portes au grand public.
www.visiteznosentreprises.com



FORMATION

- Formations adaptées à vos projets et à votre rythme
- Cycles courts inter-entreprises
- Langues étrangères

CONTACT

Service Formation
 Tél. 02 51 45 32 89
 Email : formation.continue@vendee.cci.fr

DÉMARCHES ENVIRONNEMENTALES

- Informations sur toutes les actions possibles, la réglementation et les possibilités de financement
- Formation sur les démarches et les pratiques environnementales
- Accompagnement personnalisé avec un diagnostic sur site, une proposition de plan d'actions et un suivi dans le temps.

CONTACT

Stéphanie MARTIN
 Tél. 02 51 45 32 57
 Email : stephanie.martin@vendee.cci.fr

INFORMATION ET OBSERVATION

- Différentes études (revues de presse, notes de conjoncture...) constituent de véritables outils d'observation et de veille de ce marché.

CONTACT

Centre d'Information Economique
 Tél. 02 51 45 32 45
www.vendee.cci.fr

Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire

Mise à jour : Septembre 2020

DES CONSEILLERS SPÉCIALISÉS DANS L'ACCOMPAGNEMENT ET LA PROMOTION DES ACTIVITÉS D'ACCUEIL



En ouvrant leur ferme, les agriculteurs Bienvenue à la ferme contribuent activement à faire découvrir le monde agricole au grand public. A travers la marque nationale « Bienvenue à la ferme », les Chambres d'agriculture accompagnent les agriculteurs dans leurs projets de diversification (accueil des touristes, vente directe, restauration, hébergement....).

MISSIONS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

- Aide aux porteurs de projets et communication des activités
- Formations (Circuits courts, agritourisme et œnotourisme)

PLUS D'INFOS

- <https://extranet-pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/se-former/se-former-au-quotidien/circuits-courts-agritourisme/>

Marque «Bienvenue à la ferme», cf page 53.

VENDEZ VOS PRODUITS SUR DES MARCHÉS AUTHENTIQUES QUI PRIVILÉGIENT LA RELATION AVEC LE CLIENT.



Des marchés de producteurs de pays sont mis en place en Vendée par la Chambre régionale d'agriculture. Marchés de Producteurs de Pays est une marque qui répond à un cahier des charges excluant toute pratique d'achat-revente. Ces marchés organisés par les Chambres d'agriculture en partenariat avec les collectivités sont réservés aux producteurs qui vendent en direct leurs produits bruts et/ou transformés.

COMMENT PARTICIPER ?

Prenez contact avec Nadine Pelon

(02 51 36 83 63) pour obtenir plus d'informations sur les conditions de référencement et de participation à ces marchés (festifs et d'approvisionnement).

CONTACT

Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire

Lise GUILLOTON

Conseillère circuits courts et accueil à la ferme – Bienvenue à la ferme

21 boulevard Réaumur - 85013 La Roche-sur-Yon Cédex

Tél. 02 51 36 82 84 / Email : lise.guilloton@pl.chambagri.fr

www.bienvenue-a-la-ferme.com/pays-de-la-loire/inspirez-vous/evenement

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Pays de la Loire - Vendée

Mise à jour : Septembre 2020

DES CONSEILLERS ET DES OUTILS DÉDIÉS À L'ACCOMPAGNEMENT ET À LA PROMOTION DES ACTIVITÉS ARTISANALES EN LIEN AVEC LE TOURISME



Les métiers de bouche, les artisans valorisant un savoir-faire, les professionnels des Métiers d'art, sont autant de professionnels qui, à travers le tourisme du savoir-faire, les circuits d'art, les espaces et boutiques éphémères... sont au cœur des activités touristiques de promotion et valorisation des productions locales. Dans le cadre de ses missions traditionnelles la Chambre de Métiers et de l'Artisanat est présente tout au long de la vie de l'entreprise :

ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

- Réunions d'information.
- Conseil avant installation
- Formation à la création d'entreprise

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

- Conseil sur des projets de développement, stratégie commerciale, gestion, politique RH...
- Formations : numérique, commercial, gestion, prévenir les risques...
- Transmission d'entreprise

FORMALITÉS JURIDIQUES

- Immatriculations, modifications, radiations
- Délivrance d'extraits, de certificats

ACCOMPAGNEMENTS SPÉCIFIQUES POUR LES PROFESSIONNELS DES MÉTIERS D'ART

- Développement des entreprises : formation, innovation, design, transmission des savoir-faire, échanges entre professionnels...
- Accompagnement des initiatives des territoires et des associations : projets locaux Métiers d'Art, accueil d'entreprises, espaces d'exposition, tourisme culturel...
- Promotion et communication vers les professionnels et le grand public : site Internet ; salons, expositions... notamment dans un cadre collectif, en France et à l'export ; événements tels que
- Journées des Métiers d'Art, Journées du Patrimoine...



MISSION PAYS DE LA LOIRE - MÉTIERS D'ART

Tél. 02 51 13 26 50 / Email : metiers.dart@artisanatpaysdelaloire.fr

www.paysdelaloire-metiersdart.com

CMA Pays de la Loire - 6 boulevard des Pâturiers
44985 Sainte-Luce-sur-Loire Cedex

CONTACT

Chambre des Métiers et de l'Artisanat Pays de la Loire - Vendée

Nathalie RENOUX

Conseillère Développement Economique et Territoriale – Responsable d'Antenne
Maison de l'Entreprise et du Territoire - 16 rue de l'Innovation - 85200 Fontenay-Le-Comte

Tél. 02 51 50 20 12 / Email : nrenoux@artisanatpaysdelaloire.fr

www.artisanatpaysdelaloire.fr

Initiative Vendée Terres et Littoral

Mise à jour : Septembre 2020

VOTRE INTERLOCUTEUR LORS DE LA CRÉATION, LA REPRISE OU LA CROISSANCE D'UNE ENTREPRISE EN SUD VENDÉE



L'association « **Initiative Vendée Terres et Littoral** » a été créée à l'initiative d'élus locaux et de chefs d'entreprises du Sud Vendée. Elle intervient sur le territoire de **dix EPCI en Vendée dont les quatre communautés de communes du Sud Vendée.**

Initiative Vendée Terres et Littoral est une association locale et privée. Elle regroupe des professionnels de tous les territoires et notamment ceux du Sud Vendée : des chefs d'entreprises, experts comptables, banquiers, professionnels du droit, représentants de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, d'élus locaux **qui s'investissent bénévolement pour aider les créateurs et repreneurs d'entreprises à réaliser leur projet sur notre territoire.**



C'EST POUR AIDER À LA CONSTITUTION DE CAPITAUX PROPRES DESTINÉS À FACILITER L'OBTENTION DE PRÊTS BANCAIRES, QU'INITIATIVE VENDÉE TERRES ET LITTORAL A MIS EN PLACE DIFFÉRENTS DISPOSITIFS FINANCIERS :

- 1-Prêt création/ reprise d'entreprise
- 2-Prêt Vendée Premier Recrutement
- 3-Le Prêt Croissance
- 4-Prêt d'honneur Initiative Remarquable
- 5-Prêt Transmission Reprise Pays de la Loire
- 6-Les autres dispositifs

« L'objectif de l'association **Initiative Vendée Terres et Littoral** est de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou de services nouveaux, **par l'appui à la création ou à la reprise ou au développement d'une PME ou TPE.** Elle apporte son soutien par l'octroi de **prêts d'honneur** sans intérêt ni garantie personnelle du bénéficiaire et par l'accompagnement des porteurs de projets par un parrainage et un suivi technique assurés gratuitement ».

CONTACT

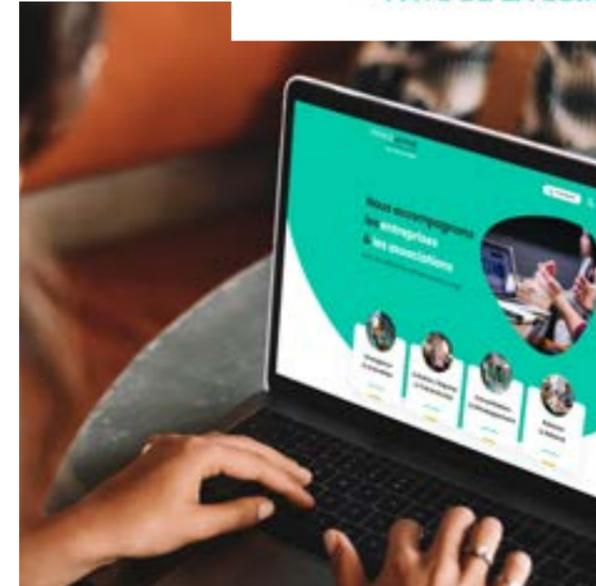
Florence RAYMOND
Directrice

Maison de l'Entreprise et du Territoire - 16 rue de l'Innovation - 85200 Fontenay-Le-Comte
Tél. 02 28 13 04 57 / Email : florence.raymond@initiative-vendeeterresetlittoral.fr
www.initiative-vendeeterresetlittoral.fr

France Active Pays de la Loire

Mise à jour : Mars 2021

FRANCE ACTIVE
Les entrepreneurs engagés
PAYS DE LA LOIRE



France Active Pays de la Loire (anciennement FONDES) a pour objectif de participer au développement économique social et solidaire sur le territoire de la région des Pays de la Loire.

France Active Pays de la Loire mobilise des instruments techniques et financiers (garanties bancaires, prêts, conseil, mise en réseau) permettant la consolidation des entreprises de l'économie sociale et solidaire et le soutien à l'inclusion professionnelle des entrepreneurs dans les différentes phases de vie de leurs projets : émergence, innovation, création/reprise et transmission, consolidation, développement, relance et rebond.

Une équipe de conseillers répartie sur 20 points d'accueils en Région accompagne chaque année plus de 900 entreprises et associations.

CONTACT

France Active Pays de la Loire

Pôle Création Vendée
45 rue Jacques-Yves Cousteau
85000 La Roche-sur-Yon

CONTACTS POUR LA VENDÉE

Pamela CHEVILLON

Marion GAUTIER

Tél. 02 30 30 04 00 / Email : contact@fondes.fr
www.fondes.fr

Adie

Mise à jour : Mars 2021

ASSOCIATION POUR LE DROIT À L'INITIATIVE ECONOMIQUE



L'Adie défend l'idée que chacun, même sans capital, même sans diplôme, peut devenir entrepreneur s'il a accès au crédit et à un accompagnement professionnel, personnalisé, fondé sur la confiance, la solidarité et la responsabilité.

Elle finance tout type d'activité professionnelle jusqu'à 10 000 €, assure votre responsabilité professionnelle ainsi que votre véhicule et apporte un suivi personnalisé pour chaque projet.

Vous pouvez bénéficier de financements professionnels quel que soit votre statut ou régime d'entreprise : travailleur indépendant, micro-entrepreneur, entreprise individuelle, EURL, SARL ...

- Microcrédit professionnel : jusqu'à 10 000 € pour la création ou le développement de votre entreprise.
- Microcrédit mobilité : jusqu'à 5 000 € pour financer un besoin lié à votre mobilité (permis, achat ou réparation de véhicule, déménagement...).
- Prêt d'honneur : prêt sans intérêts pouvant aller jusqu'à 3 000 €, afin de renforcer votre financement par microcrédit.
- Financement Région.

UN ACCOMPAGNEMENT DE LA CRÉATION AU DÉVELOPPEMENT DE VOTRE ENTREPRISE

L'Adie propose un accompagnement dès le processus de création ; à savoir :

- Un accompagnement personnalisé, suivi individuel tout au long de votre parcours.
- Des ateliers à la carte autour de 3 thématiques à approfondir selon vos besoins (financement, administratif et stratégie commerciale).
- Un programme de formation « je deviens entrepreneur ».

PLUS D'INFOS

<https://www.youtube.com/watch?v=QeMucWTllhQ&t=1s>

CONTACT

Willy LEDENVIC
Chargé de mission Vendée

Centre d'Affaires Beauvuy - 45 rue Jacques-Yves Cousteau - 85000 La Roche-sur-Yon

Tél. 09 69 32 81 10 (non surtaxé) / Email : wledenvic@adie.org

www.adie.org

CAUE de La Vendée

Mise à jour : Septembre 2020

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA VENDÉE : UNE AIDE EN AMONT GRATUITE POUR TOUS



Le CAUE a été créé pour promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement auprès des collectivités et des particuliers. L'équipe pluridisciplinaire du CAUE, constituée d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes conseils, conseille en AMONT collectivités et particuliers sans concurrence auprès des concepteurs indépendants.



MISSIONS DE L'EQUIPE DU CAUE 85

1) CONSEILLER ET GUIDER LES COMMUNES, LES INTERCOMMUNALITÉS ET AUTRES COLLECTIVITÉS EN AMONT POUR :

- une aide à la décision de mise en place de stratégie urbaine, architecturale et paysagère pour un cadre de vie de qualité (Programmation, Aide à la Maîtrise d'Ouvrage, Jury de Concours, des formations des élus à l'urbanisme, des visites d'espaces publics innovants ...),
- des actions de sensibilisation au paysage comme « le Paysage de Votre Commune » première étape de labellisation des communes au label des Villes et Villages Fleuris,
- des formations des agents espaces verts à la gestion environnementale sans pesticide,

- des conseils sur la création de jardins familiaux, de vergers partagés, de balades comestibles, de valorisation de coulée verte avec écopâturage ...

2) CONSEILLER ET ASSISTER LES ENSEIGNANTS POUR SENSIBILISER LES ÉLÈVES À L'URBANISME, L'ARCHITECTURE ET AU PAYSAGE,

3) CONSEILLER ET ASSISTER LES PARTICULIERS, LES PORTEURS DE PROJETS, LES HÉBERGEURS TOURISTIQUES (FORMATION) :

de la maison au jardin... sans faire de concurrence à des architectes et paysagistes concepteurs indépendants.

> [Suite CAUE page suivante](#)

CAUE de La Vendée (suite)

PARTICULIERS, VOUS AVEZ UN PROJET DE CONSTRUCTION ? DE RÉHABILITATION ? DE RÉNOVATION ?

Parce que vous n'avez peut-être pas pensé à tout, rencontrez un des architectes conseils du CAUE ! Les architectes conseils du CAUE sont à votre disposition, sur leurs lieux de permanence, à proximité de chez vous. Ils ont vocation à alimenter votre réflexion sur votre projet, en vous aiguillant, en vous proposant des pistes de recherches, ou en vous aidant à redéfinir vos attentes avec plus de précision.

Ils ne font pas de plans, pour ne pas concurrencer les architectes libéraux, et leurs conseils sont gratuits. Ils sont aussi le meilleur moyen pour vous procurer leurs publications, dont certaines répondront sûrement à des questions que vous vous posez.

RETROUVEZ LE CAUE LORS DES FORMATIONS GÎTES/CHAMBRES D'HÔTES DE VENDÉE

Cette formation départementale initiée par Vendée Expansion assure 3 sessions/an.

Celle-ci s'adresse à tous ceux qui souhaitent créer, reprendre ou moderniser des gîtes ou des chambres d'hôtes en Vendée.

Son objectif est d'apporter aux participants les connaissances nécessaires à la réalisation de leur projet en s'entourant de compétences.

Pour chaque session, un(e) architecte et un paysagiste conseils du CAUE de la Vendée vous attendent pour une journée de sensibilisation avec :

- Les clés de réussites d'un hébergement touristique en tenant compte de l'architecture et du paysage,
- Et des visites de gîtes et chambres d'hôtes labélisés avec témoignages des propriétaires et des concepteurs (architecte et paysagiste indépendants).

Dans un second temps, une visite chez les porteurs de projets est organisée pour réaliser un préprogramme sur-mesure pour un accompagnement personnalisé (volet tourisme par Patricia Potier de Vendée Expansion, volet architectural et paysager par un architecte conseil et un paysagiste conseil du CAUE). Cf Fiche sur Vendée Expansion.

DOCUMENTS TÉLÉCHARGEABLES GRATUITEMENT :
www.caue85.com

LISTE DES CONSULTANTS EN ARCHITECTURE (SELON TERRITOIRE) :
<https://www.caue85.com/rencontrez-un-de-nos-architectes/>

CONTACT

CAUE Vendée

33 rue de l'Atlantique - 85000 La Roche-sur-Yon

Tél. 02 51 37 44 95

Email : caue85@caue85.com

Fondation du patrimoine

Mise à jour : Septembre 2020



La Fondation du patrimoine œuvre à la sauvegarde et la valorisation du patrimoine français. Au travers du label, de la souscription publique et du mécénat d'entreprise, elle accompagne les particuliers, les collectivités et les associations dans leurs projets de restauration.

VOUS ÊTES UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE, UNE ENTREPRISE, UNE ASSOCIATION, UN PARTICULIER ? VOUS SOUHAITEZ VOUS ENGAGER DANS UNE ACTION DE SAUVEGARDE ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE FRANÇAIS ?

La Fondation du patrimoine est votre interlocuteur privilégié.

La Fondation est la première organisation privée en France dédiée à la préservation du patrimoine de proximité. Déployé sur l'ensemble du territoire, un important réseau de bénévoles et de salariés est à l'écoute.

- La Fondation mobilise les associations, collectivités territoriales, entreprises et particuliers autour de programmes de restauration et de valorisation du patrimoine immobilier, mobilier ou d'espaces naturels,

- Elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets et permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou en partie leurs travaux,
- Elle organise le mécénat d'entreprise à travers son réseau de **Clubs de Mécènes du Patrimoine**.

Le siège est à Paris et un réseau de plus de 550 bénévoles est présent dans toute la France. Ils sont engagés au sein de **22 délégations régionales et de 100 délégations départementales**.

CONTACT

Jean-Pierre BEAUSSIER

Délégué régional des Pays de la Loire

Sous sa responsabilité, une équipe d'une soixantaine de bénévoles est dispersée sur toute la région des Pays de la Loire dont cinq délégués départementaux.

Patrick NAYL est le délégué départemental pour la Vendée.

Noémie PONS

Chargée de Mission

110 rue de Frémur - 49000 Angers

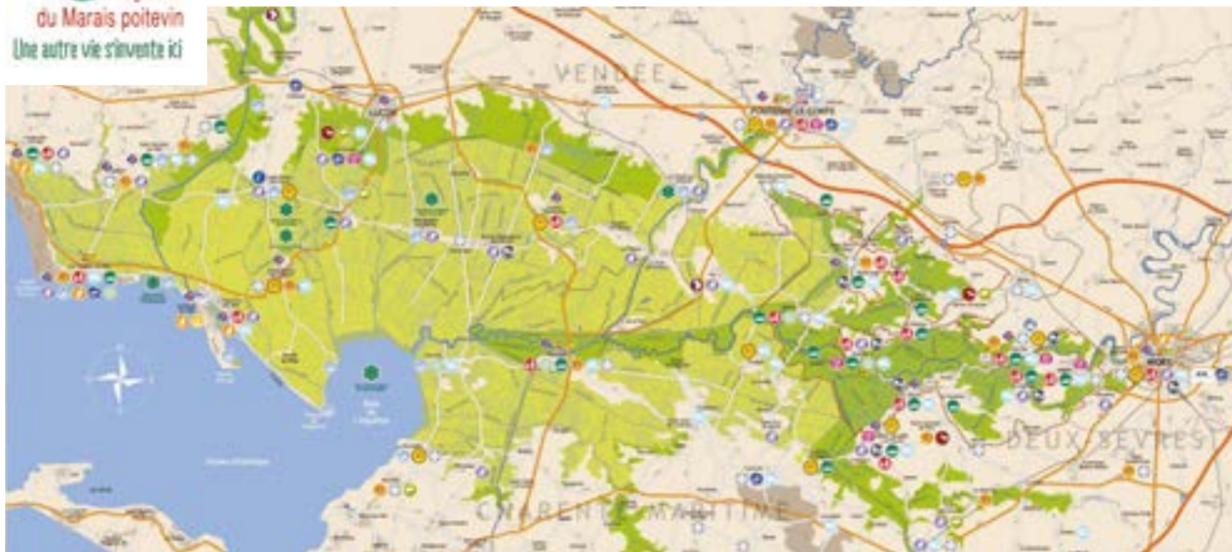
Tél. 02 41 39 48 98 / Email : vendee@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Parc Naturel Régional du Marais poitevin

Mise à jour : Septembre 2020



Le Parc Naturel Régional du Marais poitevin (PNR) couvre près de 200 000 hectares, dont 100 000 de zone humide répartis sur 89 communes, 2 régions (Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine) et 3 départements (Vendée, Deux-Sèvres et Charente-Maritime) et 8 communautés de communes ou d'agglomération.



LE PNR EST GÉRÉ PAR UN SYNDICAT MIXTE DONT LES MISSIONS SONT :

- **Le développement local** : le Parc Naturel Régional, territoire vivant, avec près de 200 000 habitants, soutient un développement fondé sur une agriculture et un tourisme durables, qui valorise les ressources locales et identitaires (Produits marqués Valeurs Parc naturel régional, etc...).
- **La protection du patrimoine naturel et du paysage**, notamment le Grand Site de France.
- **L'aménagement du territoire**, l'urbanisme, l'énergie et le climat.
- **L'éducation à l'environnement durable** et la médiation aux patrimoines.

Le Parc Naturel Régional du Marais poitevin a déployé une marque nationale « Valeurs Parc naturel régional », comme outil de marketing territorial différenciant mettant en avant des prestations ancrées dans le territoire et soucieuses de leur environnement.

LA MARQUE PEUT ÊTRE ATTRIBUÉE À :

- Des produits agro-alimentaires (miel, viande, bière, pâtes, produits laitiers...),
- Des savoir-faire traditionnels ou innovants (travail de la pierre, bois, céramique...),
- Des services notamment touristiques : hébergements, restauration, sites de visite, activités de loisirs, prestations pédagogiques...

CONTACT

Parc naturel régional du Marais poitevin

Régis PASQUIER
Produits agricoles
Tél. 02 51 28 41 14

Hélène JONCHERAY
Services touristiques
Tél. 05 49 35 15 36

Damien MARIE
Prestations pédagogiques
Tél. 05 49 35 15 44

2 rue de l'Église - 79510 Coulon (siège administratif)
Tél. 05 49 35 15 20 / pnr.parc-marais-poitevin.fr

Les Communautés de Communes du Sud Vendée

Mise à jour : Septembre 2020

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES VENDÉE SÈVRE AUTISE ET PAYS DE FONTENAY- VENDÉE : UN SERVICE ÉCONOMIQUE COMMUN « ENTREPRENDRE EN SUD VENDÉE »



Ce service économique unifié se veut un guichet unique pour vos demandes de fonciers et d'immobilier en zone d'activité économique. Selon votre projet d'entreprise (création/reprise, développement), il vous oriente vers l'acteur

de développement économique adéquat. **Entreprendre en Sud Vendée** se tient à vos côtés pour vous aider dans la recherche de financements publics pour votre projet d'entreprise.

CONTACT

Jean-Philippe KADJOMOU
Développeur Économique

Maison de l'Entreprise et du Territoire
16 rue de l'Innovation
85200 Fontenay-Le-Comte

Tél. 02 28 13 07 11 / 06 76 47 68 32

Email : dev.eco@entreprendre-sudvendee.fr
www.entreprendre-sudvendee.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

Vous avez un projet de création, reprise, transmission, développement, innovation, implantation et recrutement, le service Economique du Pays de La Châtaigneraie vous propose :

- **UN ACCUEIL DE PROXIMITÉ** avec un accompagnement privilégié,
- **UNE INFORMATION** sur l'ensemble des soutiens financiers existants,
- **UNE OFFRE** foncière et immobilière adaptée et diversifiée,
- **UNE MISE EN RELATION** avec l'ensemble des partenaires publics ou privés.

CONTACT



Véronique GERBAUD
Développeuse Économique

France Services - 24 chemin de la Taillée
85120 La Châtaigneraie

Tél. 02 51 69 61 43 / 07 76 58 10 11

Email : economie@ccplc.fr
www.pays-chataigneraie.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD VENDÉE LITTORAL

VOTRE PROJET COMMENCE ICI.

Sud Vendée Littoral est votre porte d'entrée pour votre projet.

Son Service Développement Économique accompagne les entreprises dans leurs recherches immobilières, foncières, financières, et de compétences techniques/technologiques.

Ses missions : accueillir, accompagner, développer, faciliter, orienter.

CONTACT



Stéphanie AMADO
Développeuse Économique

107 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
85400 Luçon

Tél. 02 49 58 00 77 / 06 31 87 40 05

Email : s.amado@sudvendee littoral.fr
www.cc-sudvendee littoral.fr

Sud Vendée Tourisme

Mise à jour : Septembre 2020



Sud Vendée Tourisme est un syndicat mixte qui intervient sur les 4 communautés de communes du Sud Vendée : Le Pays de La Châtaigneraie, Vendée Sèvre Autise, Fontenay Vendée et Sud Vendée Littoral à travers 4 objectifs :

- Nourrir l'image de la Vendée grâce à ses atouts différenciants
- Développer les flux touristiques vers le Sud-Vendée toute l'année
- Développer la consommation des activités en valorisant la richesse et la diversité des offres existantes afin d'enrichir l'expérience client
- Capitaliser sur la présence des grands sites locomotives à proximité du Sud Vendée en captant des flux et leurs consommations touristiques

Pour ce faire, Sud Vendée Tourisme travaille en étroite collaboration avec les 5 offices de tourisme du Sud Vendée, les instances départementales et régionales.

1 - L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS DU TOURISME

Fidéliser mes clients avec Facebook, mieux vendre avec mon site web, séduire avec des beaux visuels, communiquer avec les bons outils, connaître ma destination... autant de sujets étudiés lors d'ateliers pratiques, de conférences ou d'ateliers personnalisés. Chaque année, les programmes sont ajustés selon les dernières tendances liés au tourisme pour répondre au mieux aux besoins des professionnels.

2 - DES OUTILS ET UN CENTRE DE RESSOURCES POUR LES PROFESSIONNELS

Des magazines, une carte, des éditions, un réseau d'ambassadeurs, des newsletters, des chiffres clés avec les données de fréquentation de la destination, des kits de communication (photos et clips), des éducteurs, des temps forts et un site web dédié aux pros... ce sont autant d'actions qui sont réalisées pour accompagner les professionnels tout au long de l'année.

3 - DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES ET PROMOTION DE LA DESTINATION

Sud Vendée Tourisme n'a pas de dispositifs d'aides financières ; mais accompagne les professionnels, avec ses partenaires, afin de structurer et développer l'offre touristique à travers des filières identitaires permettant d'accroître la fréquentation en avant et après-saison, de cibler de nouvelles clientèles. Ainsi, l'itinérance (vélo, camping-caristes...), l'oénotourisme, l'agri-tourisme, les familles, ... figurent parmi les enjeux de la destination et pour ce faire, le classement, les labels, les outils de commercialisation sont à privilégier (cf.1). Presse et influenceurs, réseaux sociaux et site web, référencement et campagne de communication : en termes de promotion, les moyens sont aussi mutualisés à l'échelle du Sud Vendée pour davantage d'efficacité.

CONTACT

Nadège MERCIER
Directrice

Maison de l'Entreprise et du Territoire - 16 rue de l'Innovation - 85200 Fontenay-le-Comte

Tél. 02 51 87 69 07

Email : contact@sudvendeeetourisme.com
www.svtpro.fr / www.sudvendeeetourisme.com

Les offices de Tourisme du Sud Vendée

Mise à jour : Septembre 2020



Les offices de tourisme remplissent des missions d'accueil et d'information des touristes, de coordination des acteurs locaux et de promotion de l'offre touristique de leur territoire. Ils veillent également à l'application des schémas touristiques de leur communauté de communes et collectent la taxe de séjour. Ce sont des interlocuteurs locaux à privilégier.

OFFICE DE TOURISME PAYS DE FONTENAY- VENDÉE Cat.II

Place de Verdun - 85200 Fontenay-le-Comte

Tél. 02 51 69 44 99

Email : tourisme@fontenayvendee.fr
www.fontenay-vendee-tourisme.com

POUR LES PROFESSIONNELS :
www.fontenay-vendee-tourisme.com/espace-pro



OFFICE DE TOURISME VENDÉE MARAIS POITEVIN

2 rue du Dr Daroux - 85420 Maillezaix

Tél. 02 51 87 23 01

Email : info@maraispoitevin-vendee.com
www.maraispoitevin-vendee.com



OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE LA CHÂTAIGNERAIE

1 place des Halles - 85120 La Châtaigneraie

Tél. 02 51 52 62 37

Email : info@tourisme-payschataigneraie.fr
www.tourisme-payschataigneraie.fr



OFFICE DE TOURISME DE LA TRANCHE-SUR-MER Cat.I

Rue Jules Ferry - 85360 La Tranche-sur-Mer

Tél. 02 51 30 33 96

Email : contact@latranchesurmer-tourisme.fr
www.latranchesurmer-tourisme.fr

POUR LES PROFESSIONNELS :
www.latranchesurmer-tourisme.fr/espace-pro



OFFICE DE TOURISME SUD VENDÉE LITTORAL Cat.I

Rond-point La Delphine
RD 746 85580 Saint-Michel-en-L'Herm

Tél. 02 51 56 37 37

Email : info@sudvendeelittoral.com
www.sudvendeelittoral.com

POUR LES PROFESSIONNELS :
<https://www.sudvendeelittoral.com/espace-pro/devenir-partenaire/>



Hébergements touristiqueS

Classements et labels

Les meublés touristiques et leur classement..... p.49

**Le classement des campings, hôtels, villages
vacances et résidences de tourisme**.....p.51

Les labels des hébergements touristiques..... p.52

Les meublés touristiques et leur classement

Mise à jour : Septembre 2020

LA DÉCLARATION EN MAIRIE

En référence à l'article L324-1-1 : « Toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme, que celui-ci soit classé ou non au sens du Code du tourisme, doit en avoir fait la déclaration auprès de la commune où est situé le meublé » à l'aide du formulaire cerfa 14004 téléchargeable sur :

https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/tourisme/hebergement/cerfa_14004.pdf

QU'EST-CE QU'UN MEUBLÉ DE TOURISME ?

Définitions du **Code du tourisme** (art. D324-1 et D324-2) : « Les meublés de tourisme sont des villas, appartements ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts en location à une clientèle de passage qui effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois, et qui n'y élit pas domicile » [...] « Les meublés de tourisme sont répartis dans l'une des catégories exprimées par le nombre d'étoiles (de 1 à 5) suivant leur confort, fixées par un arrêté. » [...] « Le logement classé doit être à l'usage exclusif du locataire, sans passage du propriétaire ou d'autres locataires, durant tout le séjour ». (Art. 1-1 loi Hoguet n°70-9 du 2 janvier 1970).

LE CLASSEMENT DES MEUBLÉS

Atout France est responsable de la procédure et des décisions de classement (**à l'exception des meublés de tourisme**).

Le classement des meublés de tourisme est volontaire, il comporte **5 catégories allant de 1 à 5 étoiles et il est valable 5 ans, période à l'issue de laquelle le loueur doit effectuer une nouvelle demande de classement s'il souhaite que son hébergement continue de bénéficier d'un classement**.

La grille de classement contient 112 critères répartis en 3 grands chapitres : équipements, services au client, accessibilité et développement durable.

Le loueur s'adresse à l'organisme de son choix parmi ceux qui figurent sur la liste des organismes accrédités par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou la liste des organismes visés au 2° de l'article L. 324-1 du code du tourisme.

Dans le mois qui suit la visite du meublé, l'organisme qui a réalisé la visite transmet au loueur (ou à son mandataire) un certificat de visite qui comporte 3 documents dont les modèles sont fixés par l'arrêté modifié du 2 août 2010 publié au Journal officiel du 8 mai 2012 :

- Le rapport de contrôle ;
- La grille de contrôle dûment remplie par l'organisme évaluateur ;
- Une proposition de décision de classement.

Le loueur (ou son mandataire) dispose d'un délai de quinze jours pour refuser la proposition de classement. Passé ce délai, le classement est acquis.

Les décisions de classement sont transmises, mensuellement par voie électronique, par les organismes chargés des visites de classement à l'organisme départemental du tourisme concerné (CDT, ADT, ...) chargé de mettre à disposition et tenir à jour gratuitement la liste des meublés classés dans le département.

PLUS D'INFORMATIONS

Les Services du ministère en charge du tourisme (Direction Générale des entreprises - sous-direction du tourisme) au 01 44 87 17 17.

www.classement.atout-france.fr/le-classement-des-meubles-de-tourisme

EN VENDÉE, IL EXISTE PLUSIEURS ORGANISMES DE CLASSEMENT :

CLÉVACANCES VENDÉE

45 boulevard des Etats-Unis - 85000 La Roche-sur-Yon
Tél. 06 75 17 03 81
Email : classement@clevacances-85.com



GÎTES DE FRANCE VENDÉE

124 boulevard Aristide Briand - BP 735 - 85018 La Roche-sur-Yon
Tél. 02 51 47 87 00
Email : contact@gites-de-france-vendee.com



ADÉQUAT VENDÉE ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE QUALITÉ DU TOURISME EN VENDÉE

51 rue des Nouettes - 85180 Les Sables d'Olonne
Tél. 06 08 25 92 34 / 02 51 23 86 75
Email : contact@adequat-vendee.fr
www.adequat-vendee.fr



LISTE DES ORGANISMES NATIONAUX ACCRÉDITÉS :
www.classement.atout-france.fr/recherche-organismes-de-contrôle

Le classement des campings, hôtels, villages vacances et résidences de tourisme

Mise à jour : Septembre 2020



La demande de classement s'effectue en ligne avec la création d'un compte personnel sur le site d'Atout France : www.atout-france.fr

À partir du compte Atout France, l'exploitant peut suivre l'évolution des étapes de son classement, à compter de l'envoi du pré-diagnostic (camping, parc résidentiel de loisir, aire naturelle) au cabinet de contrôle accrédité jusqu'à la publication de son établissement sur [le registre des hébergements collectifs classés d'Atout France](#).

Que ce soit dans le cadre d'une reprise, d'un développement de structures ou pour la création d'une activité, contactez Vendée Expansion pour préparer votre demande de (re)classements (prédiagnostics gratuits).

CONTACT Vendée Expansion

Emmanuel BESSONNET
 Chargé de mission Ingénierie des projets touristiques
 33 boulevard de l'Atlantique - 85005 La Roche-sur-Yon
Tél. 02 51 23 86 75
Email : e.bessonnet@vendee-expansion.fr

<https://tourisme.vendee-expansion.fr/developper-votre-activite/>
<https://tourisme.vendee-expansion.fr/creer-votre-activite/>

Les labels des hébergements touristiques

Mise à jour : Septembre 2020

GITES DE FRANCE

Gîtes de France est une association née d'une mission d'intérêt général : sauvegarder l'économie rurale et maintenir les personnes qui en vivent par le développement d'une activité de tourisme chez l'habitant. Ainsi, le label Gîtes de France accompagne depuis 60 ans les créateurs de gîtes et de chambres d'hôtes mais aussi de campings (tradition ou nature), de City Break (nouveau produit), de gîtes village

vacances, de chalets loisirs, de gîtes de groupe, d'hébergements insolites, Villes et stations. Les structures labellisées s'engagent à respecter une Charte et une grille exigeante qui garantissent aux clients des qualités de séjour et d'accueil, quel que soit l'hébergement retenu allant de 1 à 5 épis. Le relais des Gîtes de France Vendée dispose d'une centrale de réservation.

CONTACT

Gîtes de France Vendée

124 boulevard Aristide Briand - BP 735 - 85018 La Roche-sur-Yon

Tél. 02 51 47 87 00

Email : contact@gites-de-france-vendee.com

www.rejoindre-gites85.com

www.gites-de-france.com/fr/obtenir-le-label



CLÉVACANCES

Avec plus de 15 000 hébergements labellisés, Clévacances est le premier label généraliste de location de vacances et chambres d'hôtes en France. Née en 1995, cette association à but non lucratif porte les valeurs d'un tourisme humain de qualité, 100% français, et contribue à tisser des liens de confiance entre hébergeurs et voyageurs.

Clévacances labellise des gîtes, locations, meublés de tourisme, chambres d'hôtes et hébergements insolites selon un référentiel allant de 1 à 5 clés, en fonction du niveau de confort et d'équipements, et sur la base d'une charte qualité de plus de 150 critères. Les hébergements sont ensuite contrôlés tous les 4 ans par les experts du réseau Clévacances.

CONTACT

CLÉVACANCES Vendée

45 boulevard des Etats-Unis - 85000 La Roche-sur-Yon

Tél. : 02 51 47 71 07

Email : classement@clevacances-85.com

<https://www.clevacances.com/fr/adherer-au-label>

Télécharger la brochure « Rejoignez Clévacances »



ACCUEIL PAYSAN

Accueil Paysan, association loi 1901, est un réseau composé d'agriculteurs et d'acteurs ruraux, engagés en faveur d'une agriculture paysanne et d'un tourisme durable, équitable et solidaire.

Le réseau, composé de 1200 structures en France et à l'international propose depuis 30 ans un accueil touristique, pédagogique et social à travers des hébergements, des tables et produits paysans, les visites/animations et l'accueil social.

FLEURS DE SOLEIL

Les propriétaires de meublés ou maisons d'hôtes « Fleurs de Soleil » sont sélectionnés avec rigueur afin de présenter un hébergement de haute qualité d'un niveau au moins égal à 3 étoiles offrant un accueil chaleureux.

Ils se doivent de partager, avec leurs hôtes, du temps, leur connaissance et la passion qu'ils ont pour leur région. Le label bénéficie d'une certification norme ISO 9001 depuis 2020.

BIENVENUE À LA FERME

C'est la marque commerciale française des Chambres d'Agriculture qui regroupe les producteurs fermiers et l'accueil touristique dans les fermes, par les agriculteurs français.

Le réseau compte ainsi 8000 agriculteurs qui s'engagent à travers une charte à proposer des produits fermiers de qualité, à offrir à leurs hôtes un accueil personnalisé et professionnel dans un environnement soigné, et à être ambassadeur d'une agriculture durable et responsable, enracinée dans les terroirs.

CONTACT

Accueil Paysan

Adrien BILLET

Animateur/ coordinateur régional

Accueil Paysan Pays de la Loire

70 route de Nantes - 49610 Murs-Erigné

Tél. 09 72 31 65 38

Email : pdl@accueil-paysan.com

www.accueil-paysan-paysdelaloire.com



CONTACT

Fleurs de Soleil

Impasse du Clos de l'Ouche

35730 Pleurtuit

Tél. 09 51 67 79 80

www.fleursdesoleil.fr/maison-adherer-label.html



CONTACT

Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire

Lise GUILLOTON

Conseillère circuits courts et accueil à la ferme

21 boulevard Réaumur

85013 La Roche-sur-Yon CEDEX

Tél. 02 51 36 82 84

Email : lise.guilloton@pl.chambagri.fr

www.bienvenue-a-la-ferme.com/pays-de-la-loire/le-reseau



CHAMBRE D'HÔTES RÉFÉRENCE®

Si les hébergements touristiques possèdent un classement – le plus souvent en étoiles – ce n'est pas le cas pour les chambres d'hôtes.

Chambre d'hôtes référence® permet donc aux chambres d'hôtes non labellisées (mais également ouvert à celles labellisées) de garantir à leurs clients la qualité de la prestation et de contribuer à l'amélioration de la qualification de l'offre d'hébergement touristique de la destination. A la différence des classements et des labels, Chambre d'hôtes référence® n'établit pas de niveau de classement suivant la prestation fournie, mais une garantie de qualité et une assurance pour le client d'être bien accueilli.

Le coût est uniquement lié à la qualification de la chambre d'hôtes (étude de la demande, la visite des chambre(s) d'hôtes, le passage en commission et

l'envoi des documents et du logo liés à l'attribution). Il est conseillé de prévoir l'achat de la signalétique dédiée (plaque et/ou autocollant). Aucune adhésion ou redevance annuelle n'est à prévoir et la durée de validité de Chambre d'hôtes référence® est de 5 ans. Tout comme l'obtention d'un label ou classement, la qualification Chambre d'hôtes référence® est un pré requis pour la reconnaissance « Vendée Vélo » et pour certains Offices de Tourisme pour figurer sur leurs outils de promotion.

GUIDE DE L'EXPLOITANT ET DES CRITÈRES SELON LA TYPOLOGIE DES CHAMBRES :
https://www.offices-de-tourisme-de-france.org/sites/otf.org/files/media-otf/chambre_dhotos_reference_-_guide_de_lexploitant_v1_05-2014.pdf

CONTACT

ADéQuaT Vendée - Association Départementale Qualité du Tourisme en Vendée

51 rue des Nouettes - 85180 Les Sables d'Olonne
Tél. 06 08 25 92 34 / 02 51 23 86 75
contact@adequat-vendee.fr
www.adequat-vendee.fr

**WELCOME ! C'EST BEAU ICI !**

Le marché britannique représente la première clientèle étrangère en Vendée et dans le Grand Ouest. Ainsi, les Pays de la Loire, la Bretagne et la Normandie, avec le soutien d'Atout France et des compagnies de Ferries, s'unissent depuis 2012 dans la conquête de la clientèle britannique à travers plusieurs actions coordonnées d'envergure : campagne de communication, dispositifs économiques pour le suivi du marché et une communauté d'accueillants pour améliorer la qualité de l'accueil envers cette clientèle.

S'engager dans la communauté des accueillants à travers « Welcome ! C'est beau ici ! » c'est l'opportunité de bénéficier d'un accompagnement, d'outils, d'actions et d'études pour développer son entreprise et par là même sa destination, grâce au marché britannique.

CONTACT

Vendée Expansion

Fabienne COUTON-LAINÉ

Responsable du service promotion touristique

45 boulevard des Etats-Unis - 85000 La Roche-sur-Yon

Tél. 02 51 47 88 23

Email : f.couton-laine@vendee-expansion.fr

<https://tourisme.vendee-expansion.fr/actualites-et-evenements/2427-la-communaute-des-accueillants-tous-ensemble-sur-le-marche-britannique.html>

**LE LABEL « HÉBERGEMENT PÊCHE »**

Le label « Hébergement pêche » a pour objectif de mettre en valeur des hébergements répondant aux amateurs de pêche désireux d'allier vacances et loisirs.

Vendée Expansion et la Fédération de pêche de Vendée labellisent des hébergements répondant à des critères de qualité bien précis. Qu'il s'agisse de chambres d'hôtes, de gîtes, de campings ou d'hôtels, leur situation près d'un lieu de pêche en eau douce est déterminante.

Ces hébergements doivent proposer des équipements et services pour les pêcheurs notamment en mettant à disposition un local permettant de stocker et nettoyer leur matériel.

POUR TÉLÉCHARGER LA GRILLE DE QUALIFICATION, CLIQUEZ ICI.

<https://federation-peche-vendee.fr/wp-content/uploads/2018/01/Fiche-Qualification-Hebergement-peche.pdf>

CONTACT

Vendée Expansion

Florence MESLET

Chargée de mission Ingénierie des projets touristiques

Tél. 02 51 47 61 82

Email : f.meslet@vendee-expansion.fr

<https://www.vendee-tourisme.com/inspirez-moi/au-coeur-de-la-nature/la-peche-en-eau-douce>

**LABEL CLEF VERTE**

La Clef Verte est le 1er label de tourisme durable international pour la restauration et l'hébergement touristique.

Hôtels, campings, gîtes, meublés du tourisme, résidences de tourisme, villages et centres de vacances, chambres d'hôtes, auberges de jeunesse et restaurants s'engagent dans une démarche environnementale performante avec pour objectif d'évoluer en permanence vers les meilleures pratiques recommandées par l'écocertification Clef Verte.

Ils couvrent différents champs de la gestion environnementale :

- **Politique environnementale** : gestion environnementale générale, formation des employés
- **Gestion de l'eau** : gestion de la ressource et assainissement, robinetterie, arrosage

- **Gestion des déchets** : tri des déchets, réduction des volumes
- **Gestion de l'énergie** : gestion des ressources énergétiques, chaleur et rafraîchissement, équipement domestique, éclairage
- **Achats responsables** : Alimentaire, entretien, mobilier, papeterie, autres achats
- **Cadre de vie** : environnement intérieur, environnement extérieur

Un partenariat a été signé entre Clef Verte et Vendée Expansion (qui est donc «partenaire qualifié») pour la promotion et le déploiement du label auprès des hébergements, avec accompagnement gratuit des professionnels.

CONTACT

Vendée Expansion

Emmanuel BESSONNET

Chargé de mission Ingénierie des projets touristiques

Tél. 02 51 47 88 29

Email : e.bessonnet@vendee-expansion.fr

www.laclefverte.org



Taxe de Séjour

La taxe de séjour est une taxe locale ayant pour but de faire contribuer le visiteur aux dépenses liées aux activités et aménagements touristiques des communes qu'ils fréquentent.

Elle est payée par les touristes aux hébergeurs puis reversée à la commune/communauté de communes par ces derniers. Elle vient ainsi s'ajouter au prix de la nuitée.

La taxe de séjour peut être instituée par délibération du conseil municipal des communes à vocation touristique prise avant le 1er octobre de l'année précédente par les communes (article L. 2333-26 du code précité). Elle peut également être instituée par les groupements de communes touristiques et de stations classées de tourisme ainsi que certains Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (communautés de communes...).

LA TAXE DE SÉJOUR S'APPLIQUE POUR TOUS LES TYPES D'HÉBERGEMENTS, CLASSÉS OU NON :

- Palaces
- Hôtel de tourisme
- Résidence de tourisme
- Village vacances
- Chambre d'hôtes
- Gîte, Meublé ou logement assimilé
- Camping
- Auberge collective (auberge de jeunesse, gîte de groupes...)
- Aire ou parc de stationnement de camping-cars
- Port de plaisance

Elle est due par personne assujettie et par nuit (nuitée).

Son montant varie selon le type d'hébergement (hôtel, meublé de tourisme, camping, etc.) et selon que l'hébergement soit ou non classé.

Le montant de la taxe doit être affiché chez le logeur, l'hôtelier ou le propriétaire du logement et doit figurer sur la facture remise au vacancier.

LES EXONÉRATIONS POSSIBLES

Les exonérations possibles à la taxe de séjour sur les hébergements touristiques s'appliquent uniquement à la taxation au réel. Sont concernées : demandez la liste à votre office de tourisme.

POUR CONNAÎTRE LE MONTANT DES TAXES APPLIQUÉ SUR :

- **Les territoires du Pays de Fontenay-le-Comte, du Pays de la Châtaigneraie et de Vendée Sèvre Autise :**

Il faut contacter l'Office de Tourisme correspondant (p.47)

<https://taxe.3douest.com/sudestvendee.php>

- **Sud Vendée Littoral**

Au sein de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, 9 communes appliquent la taxe de séjour: L'Aiguillon-sur-Mer, La Faute-sur-Mer, Chaillé-les-Marais, Grues, Luçon, Saint-Denis-du-Payré, Saint-Michel-en-L'Herm, La Tranche-sur-Mer, Triaize.

Pour connaître le montant de la taxe séjour pratiqué sur votre commune, il faut contacter votre mairie.

CONTACT :

Office de Tourisme de votre territoire (Cf. Fiche sur les Offices de Tourisme p.47) ou mairies concernées

Les différentes marques et démarches marketing

Qualité Tourisme®	p.59
Tourisme et Handicap®	p.60
Accueil Vélo®	p.61
Vogue & Vague®	p.62
Valeurs Parc Naturel Régional®	p.63

La marque nationale Qualité Tourisme

Mise à jour : Septembre 2020



Cette marque sélectionne et fédère sous un même symbole les démarches qualité engagées par les professionnels du tourisme, en vue d'améliorer continuellement leur activité et la satisfaction de leurs clientèles touristiques.

Qualité Tourisme™ couvre toute la chaîne d'accueil touristique : l'hôtellerie, les résidences de tourisme, les villages de vacances, les campings, la restauration, les cafés et brasseries, les agences de locations saisonnières, les offices de tourisme, les lieux de visite, les activités sportives et de loisirs...

Pour obtenir cette marque, il faut suivre avec succès une démarche qualité conforme aux critères Qualité Tourisme™.

LES EXIGENCES ESSENTIELLES PERMETTANT DE SATISFAIRE LES CLIENTÈLES TOURISTIQUES SONT :

- Un accueil chaleureux
- Un personnel attentif
- La maîtrise des langues étrangères
- Des prestations personnalisées
- Des informations claires et précises
- Une propreté et un confort assurés
- La découverte d'une destination
- La prise en compte de l'avis des clientèles (grâce à l'analyse systématique des enquêtes de satisfaction et des réclamations).

Il réalise entre autres, un état des lieux et conseille le site de visite et de loisirs sur les critères incontournables pour la satisfaction du visiteur. L'accompagnement de Vendée Expansion est réalisé à titre gracieux. Il reste uniquement à la charge du site candidat le coût de l'intervention d'un cabinet externe pour la réalisation de l'audit final (moins de 400€/tarif 2019).

PLUS D'INFOS

<https://www.qualite-tourisme.gouv.fr/fr/espace-pro/referentiels-qualite-tourisme>

Avec Qualité Tourisme™, les prestations sont régulièrement soumises à une évaluation indépendante au moins tous les 5 ans sous forme de visite mystère.

Vendée Expansion accompagne les sites de visite et de loisirs candidats tout au long de leur démarche en les préparant notamment à l'audit final nécessaire pour obtenir la marque Qualité Tourisme™.

CONTACT

Vendée Expansion

Florence MESLET

Chargée de mission Ingénierie des projets touristiques

Tél. 02 51 47 61 82

Email : f.meslet@vendee-expansion.fr

La marque nationale Tourisme et handicap

Mise à jour : Septembre 2020



La marque d'Etat Tourisme & Handicap a pour objectif d'apporter une information objective et homogène sur l'accessibilité des sites et des équipements touristiques.

Tourisme & Handicap prend en compte les quatre familles de handicaps (auditif, mental, moteur et visuel) et vise à développer une offre touristique adaptée et intégrée à l'offre généraliste.

UNE INFORMATION OBJECTIVE

Les évaluations des sites et des équipements touristiques sont réalisées tous les cinq ans par des binômes d'évaluateurs issus du monde du tourisme et du handicap sur la base de critères précis et évolutifs réunis dans des cahiers des charges nationaux.

LE CHAMP DE LA MARQUE S'EST ÉTENDU AU FIL DES ANNÉES À DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES VARIÉES QUI SONT REGROUPÉES EN 5 CATÉGORIES :

- **Hébergement** : camping, chambre d'hôtes, hébergement collectif, hébergement insolite, hôtel, meublé de tourisme, résidence de tourisme et village de vacances,
- **Information touristique** : partenaire du tourisme et office de tourisme,
- **Loisirs** : établissement de loisir, loisir éducatif, parc de loisirs, sport de nature et sortie nature,
- **Restauration** : café, bar, brasserie et restaurant,
- **Visite** : écomusée, lieu de visite, parc à thème, site de préhistoire, visite d'entreprise et visite guidée.

Les établissements touristiques qui souhaitent se faire connaître auprès des publics en situation de handicaps en font la demande auprès des référents départementaux et s'inscrivent sur le site national des marques. C'est une démarche volontaire de leur part qui requiert une forte implication pour répondre bien évidemment aux exigences réglementaires, mais également aux critères de la marque, qui en fait aujourd'hui une marque d'excellence.

PLUS D'INFOS

<https://tourisme.vendee-expansion.fr/dossiers-thematiques/tourisme-et-handicap/la-marque-nationale-tourisme-handicap/>

CONTACT

Vendée Expansion

Patricia POTIER

Chargée de mission Ingénierie des projets touristiques

Tél. 02 51 47 61 81

Email : p.potier@vendee-expansion.fr

La marque nationale Accueil Vélo

Mise à jour : Septembre 2020



DÉPLOIEMENT DE LA MARQUE « ACCUEIL VÉLO » EN VENDÉE AUPRÈS DES PROFESSIONNELS DU TOURISME

Afin de s'intégrer dans un dispositif national de valorisation des structures ayant une réelle capacité à accueillir la clientèle à vélo, la Vendée souhaite s'appuyer sur la marque Accueil Vélo.

« Accueil Vélo » est une marque nationale dont l'objectif est de valoriser les prestataires touristiques et de loisirs se situant à proximité d'un itinéraire cyclable balisé et sécurisé (répondant au cahier des charges national des véloroutes et voies vertes) et répondant aux attentes des touristes à vélo.

« ACCUEIL VÉLO » POUR QUELS PROFESSIONNELS ?

Les prestataires pouvant bénéficier de cette marque sont les suivants :

- Les hébergeurs, les sites de visites ou de loisirs, les loueurs de vélos, les réparateurs de vélos et les offices de tourisme.

LE RÉFÉRENTIEL ET SES PRÉREQUIS

Un référentiel a été établi pour chaque type de prestataire. Cependant, certains pré-requis sont nécessaires pour obtenir la marque :

- **D'une façon générale, être situé à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable départemental.**
- **Pour les hébergeurs**, être classé ou bien labellisé pour les chambres d'hôtes.
- **Pour les sites de loisirs**, proposer un accueil physique et être ouvert au minimum 50 jours/an (dont les mois de juillet et août).
- **Pour les réparateurs de vélos** : avoir une qualification professionnelle.

Le référentiel est composé de critères obligatoires et de critères optionnels. L'ensemble des critères obligatoires devra être atteint pour pouvoir bénéficier du label.

MODALITÉS FINANCIÈRES D'ADHÉSION

En 2021, le coût de l'adhésion : 200 € pour 3 ans (frais de labellisation, communication...).

COMMENT OBTENIR LA MARQUE « ACCUEIL VÉLO » ?

Vendée Expansion est garant de la marque « Accueil Vélo » au niveau départemental. Il assure ainsi son déploiement en collaboration avec le Conseil départemental, les Pôles Touristiques et les Offices de Tourisme.

PLUS D'INFOS

<https://tourisme.vendee-expansion.fr/dossiers-thematiques/vendee-velo/la-marque-accueil-velo/la-marque-accueil-velo/>

TÉLÉCHARGER LE GUIDE ACCUEIL VÉLO

https://tourisme.vendee-expansion.fr/media/guide_pratique_accueil_velo_2019_031808900_1101_01042019.pdf

CONTACT

Vendée Expansion

Florence MESLET

Chargée de mission Ingénierie des projets touristiques

Tél. 02 51 47 61 82

Email : f.meslet@vendee-expansion.fr

Une démarche marketing régionale en faveur du tourisme & loisirs nautiques en famille **Vogue & Vague**

Mise à jour : Mars 2021



C'est un dispositif régional visant à valoriser des offres de loisirs nautiques à vivre en famille avec l'objectif d'inscrire le territoire comme une destination nautique, véritable aire de jeux pour tous.

TOUS les professionnels du nautisme fluvial et maritime peuvent y prétendre : centres nautiques, loueurs, bateaux promenades, événements nautiques, bases de loisirs avec activités nautiques, etc ...)

A travers l'offre nautique « VOGUE & VAGUE » le professionnel propose une expérience nautique à vivre en famille. Ces offres s'adressent aussi bien aux familles (néophytes, débutants et pratiquants occasionnels) qu'aux résidents ou visiteurs, qu'ils soient français et étrangers. C'est une opportunité de bénéficier de campagnes de communications supplémentaires et de développer sa clientèle.

Le dispositif est gratuit.

Ce dispositif n'est pas un label, mais une démarche marketing, de produit permettant aux professionnels de réfléchir à leurs politiques d'accueil familial, sur l'année.

Aujourd'hui, plus de 95 structures nautiques ont adhéré à ce dispositif proposant ainsi 165 offres.

VOUS LES RETROUVEREZ SUR LE SITE DE LA RÉGION

<https://www.enpaysdelaloire.com/loisirs-en-famille/vivez-les-loisirs-nautiques-en-famille-en-pays-de-la-loire-avec-vogue-et-vague>

PLUS D'INFOS

<https://www.solutions-pro-tourisme-paysdelaloire.fr/filieres-tourisme/tourisme-nautique/voguevague/>

CONTACT

Solutions &co Pays de la Loire

Didier CALLARD

Chargé de développement Tourisme

7 rue du Général de Bollardière - 44202 Nantes CEDEX 2

Tél. 02 40 89 89 77 / 06 45 75 42 51

Email : d.callard@solutions-eco.fr

www.solutions-eco.fr

Marque **Valeurs Parc Naturel Régional**

Mise à jour : Septembre 2020



Dans le cadre de sa politique de développement, le Parc Naturel Régional du Marais poitevin propose l'attribution de la marque « Valeurs Parc Naturel Régional » pour les produits, savoir-faire et services aux professionnels du territoire qui s'engagent à porter les valeurs du

Parc naturel régional.

La marque « Valeurs Parc Naturel Régional » est porteuse des 3 valeurs fondamentales pour les Parcs naturels régionaux : l'ancrage territorial, la protection de l'environnement et une forte dimension humaine.

LA MARQUE PEUT ÊTRE ATTRIBUÉE À :

- des produits agro-alimentaires (miel, viande, bière, pâtes, produits laitiers...),
- des savoir-faire traditionnels ou innovants (travail de la pierre, bois, céramique...),
- des services notamment touristiques : hébergements, restauration, sites de visite, activités de loisirs, prestations pédagogiques...

PLUS D'INFOS

<https://pnr.marais-poitevin.fr/marque-valeurs-parc-naturel-regional-marais-poitevin>

CONTACT

Parc naturel régional du Marais poitevin

Régis PASQUIER

Produits agricoles

Tél. 02 51 28 41 14

Hélène JONCHERAY

Services touristiques

Tél. 05 49 35 15 36

Damien MARIE

Prestations pédagogiques

Tél. 05 49 35 15 44

2 rue de l'Église - 79510 Coulon (siège administratif)

Tél. 05 49 35 15 20 / pnr.marais-poitevin.fr

Réglementation et informations diverses

Obligation d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP)

Mise à jour : Septembre 2020

Les établissements ouverts au public (magasin, bureau, hôtel, autres) doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les établissements recevant du public (ERP) non conformes aux règles d'accessibilité doivent déposer des demandes d'autorisation de travaux ou de permis de construire de mise en conformité totale.

LES ERP DU SECTEUR DU TOURISME SONT :

Les offices de tourisme, les musées, les principaux bâtiments collectifs des campings, des villages de vacances, des résidences de tourisme (accueil, salles de spectacles ou de loisirs), les hôtels, les meublés de tourisme d'une capacité d'accueil supérieure à 15 personnes, les restaurants et les commerces touristiques.

Les chambres d'hôtes (limitées à 5 chambres/15 personnes) et les gîtes dont l'effectif est inférieur ou égal à 15 personnes relèvent de la réglementation « habitation ».

RÈGLES D'ACCESSIBILITÉ

Les normes d'accessibilité doivent permettre aux personnes handicapées de circuler avec la plus grande autonomie possible, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements et les prestations, de se repérer et de communiquer.

L'accès concerne tout type de handicap (moteur, visuel, auditif, mental...).

Les conditions d'accès doivent être les mêmes que pour les personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente.

PLUS D'INFOS

www.ecologique-solidaire.gouv.fr/laccessibilite-des-etablissements-recevant-du-public-erp

TÉLÉCHARGER LE GUIDE ILLUSTRÉ

www.cohesion-territoires.gouv.fr/accessibilite-du-bati

Obligation d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP)	p.65
Règles de sécurité d'un ERP	p.66
Règles d'urbanisme liées au tourisme	p.67
Le RGPD	p.68

Règles de sécurité d'un établissement recevant du public (ERP)

Mise à jour : Septembre 2020

L'ouverture d'un ERP est soumise à des obligations de sécurité et de lutte contre les incendies qui s'imposent au moment de la construction et au cours de l'exploitation. La réglementation applicable en matière de sécurité varie en fonction du classement du bâtiment.

Les ERP sont constitués de tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes extérieures sont admises, en plus du personnel. Peu importe que l'accès soit payant ou gratuit, qu'il soit libre, restreint ou sur invitation. Les ERP sont classés en types et en catégories qui définissent les exigences réglementaires applicables (type d'autorisation de travaux ou règles de sécurité par exemple) en fonction des risques.

Des dispositifs d'alarme, de surveillance et des équipements de secours contre l'incendie doivent être mis en place dans tous les ERP de façon appropriée à leur taille et aux risques encourus : extincteurs (1 pour 200 à 300 m²), éclairage de sécurité, antivol, notamment.

LE PLAN D'ÉVACUATION DES LOCAUX, ACCOMPAGNÉ DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ, DOIT ÊTRE AFFICHÉ :

- A chaque niveau desservi par une cage d'escalier
- Dans chaque salle pouvant contenir au moins 5 personnes
- Dans les vestiaires et les salles de repos du personnel

IL DOIT INDIQUER :

- Les itinéraires d'évacuation vers l'extérieur
- Les barrages (ou robinet de coupure) du gaz, de l'eau et de l'électricité
- L'emplacement des extincteurs et des trappes de désenfumage

PLUS D'INFOS

www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31684

Règles d'urbanisme liées au tourisme

Mise à jour : Septembre 2020

Avant toute décision concernant l'ouverture d'un hébergement touristique ou d'un projet d'aménagement (rénovation, extension, construction), il convient de consulter les dispositions d'urbanisme en vigueur sur la commune ainsi que les règles de construction et d'accessibilité.

Le document communal (Plan Local d'urbanisme, carte communale...) est par ailleurs soumis à des servitudes d'intérêt général à prendre en compte le plus en amont possible du projet : proximité de monuments historiques, site inscrit ou classé...

CONSEILS ET DÉMARCHES À SUIVRE POUR RÉALISER VOS PROJETS :

- Rapprochez-vous de la commune où vous voulez réaliser votre projet.
- Vous pouvez également contacter l'Unité ADS (Autorisation du Droit des Sols).

En Sud-Vendée, l'Unité ADS (Autorisation du Droit des Sols) répond aux demandes des porteurs de projets (administrés, architectes, promoteurs...) pour le montage de leurs dossiers de construction ou de travaux et instruit les dossiers d'urbanisme.

CONTACT

UNITÉ ADS

Sud Vendée : Vendée Sèvre Autise - Pays de Fontenay-Vendée et Pays de la Châtaigneraie
Hôtel Gobin dit La Sénéchaussée - 6 rue du Château Féodal - 85200 Fontenay-le-Comte
Tél. 02 51 53 11 90
Email : contactads@fontenayvendee.fr

Pour les projets en site classé : UDAP 85 et DREAL des Pays de la Loire, division sites et paysages.

CONTACT

UDAP Vendée
Unité Départementale de l'Architecture
et du Patrimoine de la Vendée
31 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon
Tél. 02 53 89 73 00

CONTACT

DREAL Pays de la Loire
Edheline BOURGUEMESTRE
Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Tél. 02 72 74 75 93
Email : edheline.bourguemestre@developpement-durable.gouv.fr

Le règlement général de protection des données

RGPD

Mise à jour : Septembre 2020

LE RGPD, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Règlement Général de Protection des Données est la nouvelle réglementation (25 mai 2018) européenne régissant la collecte et le traitement des données personnelles.

Il vient remplacer et renforcer les législations antérieures nationales, augmenter le niveau de protection, à l'échelle européenne.

A titre professionnel, le RGPD nécessite à minima de vérifier la manière dont vous traitez les données personnelles de vos clients, prospects, salariés, partenaires et sous-traitants.

LES CONSEILS DE LA CNIL POUR APPLIQUER LE RGPD :

4 actions principales à mener pour entamer votre mise en conformité aux règles de protection des données :
Constituez un registre de vos traitements de données <https://www.cnil.fr/fr/RGDP-le-registre-des-activites-de-traitement>

Faites le tri dans vos données (ne collectez que les données vraiment nécessaires)

Respectez le droit des personnes en matière de consultation, de rectification ou de suppression des données

Sécurisez vos données

Ces actions doivent perdurer dans le temps pour être efficaces.

Vous pouvez consulter le site www.cnil.fr qui présente ce qui doit être mis en œuvre dans le cadre de la mise en conformité RGPD.

COMPRENDRE LE RGPD

www.cnil.fr/fr/comprendre-le-rgpd

GUIDE DE SENSIBILISATION AU RGPD POUR LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/bpi-cnil-rgpd_guide-tpe-pme.pdf



Quelques
données S touristiques S

102 COMMUNES
EN SUD VENDÉE

125 480 HABITANTS
2 034,19 KM²

4 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES



36 459
HABITANTS

15 995
HABITANTS

16 682
HABITANTS

56 344
HABITANTS

5 518 ha
de massif forestier

28 km
de plage

Plusieurs milliers
d'hectares de marais

Près de **600** km d'itinéraires à vélo référencés par
la Vendée à vélo - 49 prestataires Accueil Vélo

5 OFFICES DE TOURISME

11 Bureaux d'information touristique

135 618 Visiteurs accueillis en 2020

4 communes
Petites Cités de
Caractère

1 commune
Plus Beau village
de France

3 communes
Pavillon Bleu

1 commune
Station Verte

4 communes
Village Étoilé

1 commune
Ville d'Art et
d'Histoire

1 commune
Plus beau Dé-
tour de France

3 Jardins
Remarquables

6 Réserves
Naturelles

1 PARC
NATUREL
RÉGIONAL

1 RÉSEAU DE **20** SITES DE VISITES ET
ACTIVITÉS DE LOISIRS
+ de **300 000** Visiteurs accueillis en 2019

**CHAMBRES
D'HÔTES**



490 Lits

**MEUBLÉS DE
TOURISME**



5 907 Lits

CAMPINGS



24 413 Lits

**AIRES D'ACCUEIL
POUR CAMPING-CAR**



1 374 Lits

HÔTELS



1 161 Lits

**RÉSIDENCES
SECONDAIRES**



74 945 Lits

**HÉBERGEMENTS
COLLECTIFS**



3 253 Lits

NOMBRE DE LITS EN 2020 DANS LE SUD VENDEE

111 543

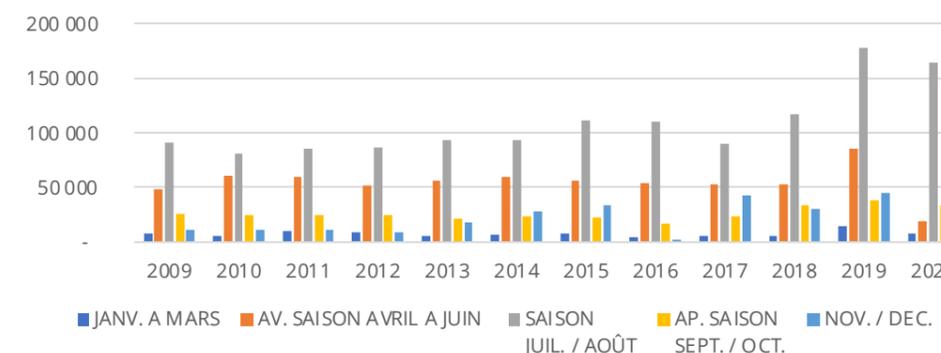
SOIT 6%

DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DE LA VENDÉE ET ENVIRON

2 millions de nuitées en 2019

Sources : Vendée Expansion

RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DE LA FREQUENTATION
DANS LES SITES TOURISTIQUES DE 2009 à 2020





M.E.T. Maison de l'Entreprise et du Territoire
16 rue de l'Innovation - 85200 FONTENAY-LE-COMTE
Tél. 02 51 87 69 07

contact@sudvendeeettourisme.com

www.sudvendeeettourisme.com

www.svtpro.fr



Réalisation Sud Vendée Tourisme avec la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise / Ligne graphique : Kafecom / Impression en 200 exemplaires par FI Imprimerie / Crédit photo : Adobe Stock, Pixabay, A. Lamoureux, S. Bourcier, Medhi Media.